

Wallonie

... le magazine de votre région

COVID La Wallonie face à la 2^e vague

Page 4

SPW | Éditions

TOUT SAVOIR



DOSSIER

Bien-être animal

Page 20



LES INVITÉS

**Les animateurs
des Ambassadeurs**

Page 32



Wallonie

Le mot de la rédaction

ENCORE UNE FOIS, LE SOMMAIRE HABITUEL DE VOTRE MAGAZINE EST BOUSCULÉ EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.

Pour ce 50^e numéro, nous aurions aimé vous proposer une édition remplie d'optimisme, de projets et d'actions concrètes dans tous les domaines pour lesquels la Région s'investit.

Mais, la Covid-19 joue les prolongations dans nos vies.

La 2^e vague qui a touché de plein fouet la Wallonie en octobre a une nouvelle fois entraîné son lot de désastres : familles endeuillées, personnel soignant éreinté et conséquences socio-économiques dramatiques pour une partie de plus en plus grande de la population.

Une fois de plus, d'importants moyens ont été débloqués pour essayer d'amortir l'impact du rebond de l'épidémie. Dans les pages qui suivent, nous revenons sur l'ensemble des mesures décidées au niveau régional.

Face à tant de malheurs qui se sont abattus sur l'espèce humaine

en quelques mois, la vie d'un animal peut sembler peu de choses. Et pourtant, dans ces moments si difficiles où même les fêtes devront se dérouler à distance de ceux que nous aimons, nos amis à quatre pattes jouent, pour beaucoup d'entre nous, un rôle majeur de joie et de réconfort.

En s'étant dotée d'un Code du Bien-être animal, la Wallonie s'investit depuis plusieurs années à faire évoluer la cause animale. C'est le thème de notre dossier qui, nous l'espérons, vous en apprendra davantage sur les actions menées en faveur de nos compagnons.

Il nous reste à espérer et vous souhaiter une année 2021 pleine de retrouvailles, de petits et de grands bonheurs. Et, plus simplement, une année de retour à la vie normale.



S'abonner gratuitement

Vous souhaitez vous abonner à titre individuel ?
Appelez le numéro vert de la Wallonie : 1718

Inscrivez-vous sur notre site :

www.wallonie.be

Vous souhaitez commander plusieurs exemplaires pour votre association, votre salle d'attente, votre administration... ?

vlw@spw.wallonie.be



Via smartphone

À partir d'un smartphone, le QR code de *Vivre la Wallonie* redirige l'utilisateur mobile sur le formulaire Internet d'abonnement au magazine. Il suffit pour celui-ci de photographier le QR code et de lancer l'application de lecture QR code sur son smartphone.

Avertissement

Les textes de ce numéro ont été finalisés le 30 novembre. De nouvelles mesures liées à la crise sanitaire sont susceptibles d'avoir été prises entre le bouclage et le moment de parution.

Afin de vous informer au mieux, nous vous invitons à consulter régulièrement :

– le site www.info-coronavirus.be pour toutes les mesures et conseils concernant la crise Covid-19

– le site www.wallonie.be et la page Facebook [Wallonie.be](https://www.facebook.com/Wallonie.be) pour toute l'actualité relative aux compétences régionales

– le site covid.aviq.be et la page Facebook de l'AViQ

VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Service public de Wallonie travaille depuis plus d'un an à la mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui est entré en application le 25 mai 2018. La politique de protection des données déjà en place, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, a dès lors été renforcée. Vu la multitude de compétences dévolues à la Région wallonne, il nous est impossible de vous fournir sur cette page, de manière claire et digeste, l'ensemble des informations relatives à chacun des traitements du SPW. Pour plus d'informations sur les droits que vous pouvez exercer, consultez le site de la Commission de la Protection de la vie privée : www.privacycommission.be. Le Délégué à la protection des données, répond à vos questions via l'adresse dpo@spw.wallonie.be

VIVRE LA Wallonie

... le magazine de votre région

**04 ACTU COVID-19**

GESTION DE LA CRISE : QUI FAIT QUOI ?

CAMPAGNE « TROUVER DU SOUTIEN »

AIDES RÉGIONALES

**11 FOCUS**

GET UP WALLONIA

**12 L'ACTU DU TRIMESTRE****14 ARRÊT SUR IMAGES****15 INFO-CITOYENS****18 DURABLEMENT VÔTRE****26 ON EN PARLE PRÉCOMPTE IMMOBILIER****28 WISSENSWERTES AUS OSTBELGIEN****29 LA WALLONIE SOUTIEN LES COOPÉRATIVES PRODUCTRICES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE****30 GRÂCE À L'EUROPE PROJET MATTIS****31 COIN LECTURE****32 LES INVITÉS**

LES ANIMATEURS DES AMBASSADEURS

**34 TALENTS WALLONS****36 P'TIT COIN DE WALLONIE**

LES ARDENNES BRABANÇONNES

**39 CONCOURS****VIVRE LA WALLONIE / N° 50 / HIVER 2020 / SPW | ÉDITIONS**

Magazine d'information trimestriel de la Wallonie édité par le département de la Communication du Service public de Wallonie

Place Joséphine Charlotte, 2 - 5100 JAMBES

Éditrice responsable
Sylvie MARIQUE, Secrétaire générale**Responsable du département**
Jacques MOISSE, Inspecteur général**Directrice de la publication**
Joëlle DEGLIN, Directrice**Rédactrice en chef**
Valérie PUTZEYS - valerie.putzeys@spw.wallonie.be - 081 32 14 39**Rédacteur en chef adjoint**
Michael MODOLO - michael.modolo@spw.wallonie.be - 081 32 14 23**Équipe de rédaction**
Véronique BINET, Pascale CROMMEN, Valérie DEGIVES, Evelyne DUBUISSON, Sandrine LANGHOR, Michaël MODOLO, Valérie PUTZEYS**Collaborations SPW**
Jean-Louis CARPENTIER, Olivier GILGEAN (Direction de l'Identité, des Publications et de l'Édition), Philippe DELHAES (SPW Fiscalité), Iliana GONZALEZ VANDER BORGHT (SPW Secrétariat général)**Contact rédaction et abonnés**
vlw@spw.wallonie.be**Mise en page**
PEPS (Seraing)**Impression**
REMY-ROTO (Beauraing)**Routage**
ACCESS (Herstal)



Gestion de la crise : qui fait quoi ?

LA CRISE SANITAIRE A MIS EN LUMIÈRE LES SPÉCIFICITÉS INSTITUTIONNELLES BELGES : CELLES D'UN ÉTAT FÉDÉRAL OÙ LES ENTITÉS FÉDÉRÉES (RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS) ET LES POUVOIRS LOCAUX ONT LA CAPACITÉ DE PRENDRE DES MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX GRANDES DÉCISIONS NATIONALES.

Niveau fédéral

Voici donc quelques clés destinées à mieux vous faire comprendre qui sont les **principaux acteurs** qui agissent au niveau de la lutte contre le coronavirus dans notre pays.

Organes de décision et de concertation

COMITÉ DE CONCERTATION (CODECO)

- Créé dans les années 80 pour régler les conflits de compétences/d'intérêt des composantes de l'État
- Composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des régions et communautés
- Organe de décision utilisé depuis la mise en place du gouvernement De Croo (en remplacement du Conseil national de Sécurité)

COMITÉ FÉDÉRAL DE COORDINATION (COFECO)

- Cellule du Centre de crise national active depuis le début de la crise
- Présidée par les représentants des Ministres de l'Intérieur et de la Santé publique
- Rassemble les cabinets et services administratifs fédéraux et régionaux concernés
- Assure la mise en œuvre coordonnée des décisions du CODECO

Un objectif identique : sur base des recommandations des experts, déterminer collégialement des mesures de lutte contre l'épidémie en prenant en compte toutes les composantes de la société.

PRINCIPAUX ACTEURS	PRINCIPALES MESURES/ACTIONS
Premier Ministre	Préside le Comité de concertation et coordonne la politique fédérale
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	Définit les grandes lignes de la politique sanitaire lié à la Covid-19 (hôpitaux, testing, définition de la quarantaine...) et assure la coordination avec les ministres de la santé des entités fédérées
Ministre de l'Intérieur	Prend les arrêtés ministériels qui entérinent les décisions prises par le Comité de concertation
Ministre des Affaires étrangères	Se coordonne au niveau européen et belge pour définir les mesures de restriction de libre circulation
Ministre de l'Économie et du Travail	Définit les modalités de travail (télétravail, protocoles dans les différents secteurs)
Ministre des Classes moyennes, des indépendants, des PME, de l'Agriculture	Décide des mesures d'aides économiques (droit passerelle, chômage temporaire...)
Commissariat Covid (Pedro Facon)	Harmonise la coordination entre le Fédéral et les entités fédérées
Risk Assessment Group (RAG)	Analyse le risque pour la population sur base des données épidémiologiques et scientifiques et conseille les autorités
Centre de crise national (NCCN)	Coordination opérationnelle de la crise et communication au niveau national (conférences de presse sur les chiffres, site www.info-coronavirus.be...)
SPF Santé publique	Gestion spécifique des aspects médicaux (capacité des hôpitaux, moyens de protection, testing ...)
Sciensano	Suivi de l'évolution de l'épidémie, coordination des procédures pour le monde médical, collecte des données de santé des patients Covid-19
SPF Intérieur	Coordination de la protection civile, relais des zones de secours, suivi du contrôle des mesures avec la Police intégrée
SPF Affaires étrangères	Diffusion des avis sur les zones et les conseils aux voyageurs sur le site diplomatie.belgium.be
ONEM	Chômage temporaire Covid
INASTI	Droit passerelle (avec caisses d'assurance)
Défense	Intervention en appui logistique et sanitaire

- Gouvernement fédéral = niveau décisionnel
- Experts
- Services publics fédéraux = mise en œuvre et suivi



Niveau régional - Wallonie

PRINCIPAUX ACTEURS	PRINCIPALES MESURES/ACTIONS
Ministre-Président	Participe au Comité de concertation, prend et coordonne les décisions régionales (mesures sanitaires sur le territoire wallon, aides aux secteurs impactés)
Ministre de l'Action sociale et de la Santé	Prend et adapte les décisions au niveau du secteur de santé wallon (aides financières, testing...), des structures résidentielles (maisons de repos...), décide de mesures sociales exceptionnelles
Ministre de l'Économie	Définit les modalités des aides financières pour les entreprises et indépendants
Ministres de la Mobilité, de l'Énergie, de l'Environnement, du Logement, du Tourisme	Traduisent les décisions du Comité de concertation dans leurs matières et décident d'aides pour soutenir citoyens et entreprises
Délégué général Covid (Yvon Englert)	Conseille le Gouvernement, participe aux groupes de travail interfédéraux et implémente la stratégie de vaccination régionale.
Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ)	Gestion régionale des mesures sanitaires (aides financières, médicales, logistiques aux structures résidentielles, tracing au niveau wallon, campagne de prévention)
Centre régional de crise	Interlocuteur de la Région auprès des instances fédérales de crise (Centre national de crise, Gouverneurs, communes), il intervient en appui opérationnel des autorités
SPW Secrétariat général	Gestion du n° 1718 Urgence sociale en collaboration avec le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté
SPW Économie	Gestion des indemnités pour les indépendants, matériel informatique pour les écoles
SOWALFIN	Accompagnement des entreprises et indépendants via le guichet 1890, prêt Ricochet
Forem	Accompagnement des demandeurs d'emploi, participation à la Plateforme solidaire wallonne
TEC	Adaptation des conditions de transport dans les bus/tram
Société wallonne de Crédit social (SWCS)	Locaprêt (aide au paiement des loyers)
WBT et CGT	Aides aux opérateurs touristiques, campagne de promotion VisitWallonia, Pass touristiques

- Gouvernement wallon = niveau décisionnel
- Expert
- Services publics régionaux = mise en œuvre et suivi



Au niveau des provinces et communes

En tant que commissaires des différents gouvernements (fédéral régional et communautaire), les Gouverneurs de province veillent à l'application des lois, décrets et règlements des gouvernements.

Officier de police administrative, ils sont habilités à prendre des arrêtés de police. C'est ainsi qu'en octobre, lorsque le Gouvernement wallon a pris des mesures additionnelles à celle du fédéral (élargissement du couvre-feu...), il s'est appuyé sur les gouverneurs pour les concrétiser via des arrêtés de police.

De leur côté, les bourgmestres sont également habilités à prendre des arrêtés de police comme, par ex., l'obligation du port du masque dans certaines rues. Certaines communes prennent des dispositions particulières pour soutenir les commerces et les citoyens.

Les CPAS jouent aussi un rôle essentiel en organisant l'aide sociale de proximité.

Niveau communautaire

PRINCIPAUX ACTEURS	PRINCIPALES MESURES/ACTIONS
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Gouvernement de la Communauté germanophone	Adaptent les décisions du comité de concertation et prennent des mesures spécifiques pour l'enseignement, la culture et le sport
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère de la Communauté germanophone	Circulaires aux établissements scolaires, circulaires relatives aux activités sportives (ADEPS), aides au secteur culturel

- Gouvernements communautaires = niveau décisionnel
- Services publics des communautés = mise en œuvre et suivi



www.trouverdusoutien.be

centralise les informations et ressources existantes permettant de trouver du soutien psychologique. Sont à votre disposition : des numéros de téléphone, le répertoire des psychologues conventionnés et des services de Santé mentale en Région wallonne. Mais aussi des brochures en ligne comme, par exemple, " Vivre un décès pendant la crise Covid ", des boîtes à outils reprenant des ressources en ligne et des conseils pour prendre soin de soi.

Les professionnels de l'aide et du soin y trouveront des outils spécifiques et des informations concernant les services de prévention au travail.



1718 : Wallonie Urgence sociale

En partenariat avec le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, l'administration régionale a mis en place, dès le mois d'avril, un service d'aides en matière d'urgence sociale.

Depuis le mois d'avril, deux dispositifs viennent en aide aux personnes en difficulté : le renforcement du Numéro vert 1718 et la mise à disposition d'informations utiles sur le site luttepauvrete.wallonie.be.

Vous avez des questions sur les aides sociales ou alimentaires ? Les services d'écoute ? Mais aussi sur les situations professionnelles, les problèmes de logement, les crédits ... ?

- Composez gratuitement le 1718 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
- Consultez le site luttepauvrete.wallonie.be

Ne masquez pas vos émotions !

FACE AUX RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE SUR L'ÉTAT PSYCHOLOGIQUE DE CERTAINES PERSONNES ET PROFESSIONNELS D'AIDE ET DE SOIN, L'AVIQ MÈNE UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET A MIS EN LIGNE UN SITE INTERNET PERMETTANT DE **TROUVER DU SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE À PROXIMITÉ DE CHEZ SOI OU DE SON LIEU DE TRAVAIL.**

BESOIN D'AIDE ?

Les numéros d'appels indispensables en Wallonie

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

<p>Besoin de parler ? Centre de télé-accueil</p> <p>📞 7/7 🕒 24/24</p> <p> 107</p>	<p>Écoute et aide pour tous Il existe un service de santé mentale proche de chez vous</p> <p> www.cresam.be</p>		
<p>Idées suicidaires Un pass dans l'impasse</p> <p> 081 777 150</p>	<p>Pour les enfants Écoute-enfants</p> <p> 103</p>	<p>Pour les parents Épuisement parental ? SOS parents</p> <p> 0471 414 333</p>	<p>Pour les seniors</p> <p> 0800 303 30</p>
<p>Pour les travailleurs indépendants</p> <p> 0800 300 25</p>	<p>Pour les réfugiés (arabe, farsi, dari)</p> <p> 0800 352 47</p>	<p>Infor-Drogues</p> <p> 02 227 52 52</p>	

! URGENCES

<p> 112 Urgence médicale</p>	<p> 101 Police</p>	<p> 1718 Urgence sociale</p>
-------------------------------------	---------------------------	-------------------------------------

Contre les violences

<p> 0800 30 030 Violences conjugales</p>	<p> 0800 98 100 Violences sexuelles</p>
---	--

© WBT - V. Ferooz



Aides régionales : Un soutien aux entreprises et asbl wallonnes

Dès le début de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Gouvernement wallon a marqué sa volonté de soutenir les indépendants et entreprises ayant dû suspendre ou réduire fortement leurs activités.

Depuis mars 2020, ce sont plus de 500 millions € qui ont été affectés pour aider les différents secteurs concernés. Sous certaines conditions, plus de 100 000 indépendants et PME ont pu (ou vont pouvoir), bénéficier d'indemnités diverses.

Après les deux premières indemnités (de 5 000 € ou 2 500 €) accessibles le printemps dernier, le Gouvernement a adopté, cet automne, des mesures de soutien supplémentaires (non cumulables) pour venir en aide à une série de catégories professionnelles encore à l'arrêt ainsi qu'à des secteurs comme l'Horeca, les activités sportives... concernés par les mesures adoptées par le comité de concertation en octobre dernier.

Cette dernière aide lancée le 16 novembre et clôturée le 15 décembre

représentait à elle seule 154,4 millions € pour plus de 70 000 entreprises.

Fin novembre, le Gouvernement a décidé de nouvelles mesures de soutien, cette fois pour les asbl et les entreprises et indépendants fermés depuis le 2 novembre et considérés comme « moins essentiels » (commerces de détail, coiffeurs, esthéticiennes, agences de voyage...). Ces mesures pourraient concerner 60500 indépendants/entreprises et plus de 4700 asbl.

Sans doute cette crise majeure aura-t-elle mis en première ligne tous ces travailleurs, hommes et femmes « de terrain », si présents dans notre quotidien qu'on aurait parfois tendance à oublier leur existence : restaurateurs, commerçants, coiffeurs, autocaristes, forains, cordonniers, esthéticiens, autocaristes, organisateurs d'événements... la liste est longue et les métiers tellement variés !

Pour tout savoir sur les indemnités régionales :

www.indemnitecovid.wallonie.be et
www.1890.be

Secteur touristique

Suite au 1^{er} confinement, le secteur touristique avait déjà bénéficié d'un programme de soutien d'urgence doté de 6,5 millions €.

Cet automne, de nombreux opérateurs touristiques ont à nouveau dû cesser leurs activités. Une seconde enveloppe de 2,4 millions € leur a été accordée.

Concrètement, trois catégories d'opérateurs reconnus par le Commissariat général au Tourisme (CGT) ont pu en bénéficier :

- les hébergements de terroir d'une capacité de plus de 10 personnes (montant forfaitaire de 2 500 €) ;
- les attractions touristiques avec montant forfaitaire allant de 500 à 25 000 € destiné à compenser les frais d'entretien et le maintien en l'état de leurs infrastructures durant la période de fermeture au public.
- les associations de tourisme social avec une aide basée sur le nombre de lits de l'hébergement.



Maisons de repos : renfort financier et humain

Secteur dramatiquement touché, les maisons de repos ont enregistré d'énormes pertes financières. Elles connaissent également un important taux d'absentéisme. Des moyens financiers complémentaires ont été dégagés au niveau régional (30 millions € au total) pour compenser les pertes liées aux lits inoccupés et les dépenses additionnelles liées à la crise (personnel, matériel, aménagements...).

De nouvelles équipes mobiles d'infirmières sont également venues renforcer les MR-MRS en apportant leur aide en

matière d'hygiène hospitalière, de cohortage, d'aménagement de l'infrastructure ou encore de soutien psycho-social.

Enfin, depuis la mi-novembre, des tests PCR salivaires sont réalisés quasi chaque semaine sur le personnel des maisons de repos. Cette initiative, rendue possible grâce à un partenariat avec l'université de Liège qui a développé des tests salivaires à grande échelle, va permettre d'évaluer régulièrement la situation dans chaque établissement et de prendre, le cas échéant, des mesures de protection pour préserver nos aînés.



YVON ENGLERT,
LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL COVID DE LA WALLONIE

Médecin spécialiste, Yvon Englert a été successivement chef de service à l'hôpital Érasme et directeur du Laboratoire de recherches en reproduction humaine, doyen de la faculté de Médecine puis recteur de l'ULB. Il a également présidé le conseil d'administration du FNRS.

Occupant actuellement le poste de professeur de l'ULB, il a accepté de piloter la cellule spécifique chargée d'accompagner le Gouvernement, l'AViQ et les services administratifs wallons dans la gestion de la crise.

Il s'agit notamment d'assurer et de renforcer le suivi quotidien de l'épidémie, de formuler des propositions quant aux mesures à adopter pour enrayer la propagation du virus, de favoriser une communication claire et transparente vis-à-vis des citoyens



Un Plan Grand Froid adapté

Activé chaque année du 1^{er} novembre au 31 mars, le Plan Grand Froid offre un accueil 7 j/7 et 24 h/24, aux personnes en grande difficulté. Vu le contexte de cet hiver 2020-2021, l'aide aux personnes les plus précarisées est intensifiée.

Concrètement, des moyens complémentaires sont alloués aux 7 relais sociaux qui coordonnent l'accompagnement de la grande précarité, aux 70 structures d'accueil et d'hébergement des personnes très fragilisées, aux services de santé mentale ambulatoires et aux associations agréées venant en soutien aux migrants en transit.

Un montant additionnel d'1 million € est par ailleurs mobilisé pour les banques et plateformes d'aide alimentaire comme la Croix-Rouge, les Restos du cœur...



Une prime pour le personnel des soins et du social

Afin de saluer dignement le travail colossal fourni par les travailleur.euse.s des soins et du social directement confrontés à la Covid-19 dans les maisons de repos, les services du handicap, au niveau de l'aide des personnes à domicile, pour accueillir

et loger les personnes fragilisées ou précarisées... le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer une prime unique de 985 € bruts par équivalent temps plein. Cette prime fait écho à celle du Fédéral octroyée au personnel de soin hospitalier.



Garantir l'accès à l'énergie

Pour le gaz et l'électricité, l'obtention du statut de **client protégé conjoncturel** peut être demandé jusqu'au 31 mars 2021 auprès de son gestionnaire de réseau de distribution. Ce statut permet d'être fourni en énergie au tarif social pour une durée d'un an. Il concerne les personnes en chômage temporaire Covid ou bénéficiant d'une indemnité de chômage complet, les bénéficiaires du droit passerelle, les clients ayant une intervention majorée (BIM) ou reconnus par un CPAS comme étant en difficulté de paiement.

Au moment où ce numéro est bouclé, un projet d'arrêt prévoit également :

- l'interdiction de suspension de fourniture d'énergie ou de conditionnement de celle-ci à un prépaiement ;
- la possibilité, en cas de compteur à budget de demander une avance sur la prochaine recharge ou la désactivation du compteur ;
- la prise en charge automatique de 70 % de l'aide hivernale pour les clients protégés en gaz et la possibilité d'activer le limiteur de puissance directement auprès du GRD.

Une aide de 150 € aux ménages avec compteur à budget en gaz, et de 50 € en électricité est également à l'étude.



Suspension des expulsions domiciliaires

L'exécution des décisions administratives et judiciaires d'expulsion de locataires (d'un logement public ou d'un logement privé) ont été suspendues jusqu'au 13 décembre 2020 avec possibilité de prolonger cette période en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

L'objectif de cette suspension est d'éviter que les locataires, dans le cadre d'une procédure d'expulsion, ne doivent être mis à la rue ou dans l'obligation de se loger chez des connaissances pour une période transitoire ou de se tourner vers le CPAS ou tout autre organisme pour obtenir un logement, et ainsi multiplier les contacts sociaux.



Allégement des factures d'eau

Comme lors de la 1^{ère} vague Covid, des mesures ont été prises :

- Le Fonds Social de l'Eau a reçu une nouvelle dotation exceptionnelle pour aider les personnes en situation de précarité via les CPAS.
- Pour les citoyens au chômage temporaire (total ou partiel) entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 mai 2021, une nouvelle

intervention forfaitaire de 40 € peut être sollicitée.

- Selon les distributeurs d'eau, d'autres facilités de paiement peuvent être demandées (plan de paiement ou report des mensualités).

Pour connaître les détails, consultez le site internet de votre distributeur.



Renfort en équipement informatique

À l'heure des leçons et des formations à distance, disposer d'un ordinateur en ordre de marche devient une nécessité absolue. Pour répondre à l'urgence de ce contexte inédit du tout au numérique, la Wallonie débloque des moyens pour venir en appui aux écoles, aux espaces publics numériques et aux centres d'insertion professionnelle

Du côté des établissements scolaires secondaires, une intervention de 2 500 € est accordée par implantation et par tranche de 500 élèves pour l'acquisition du matériel minimal nécessaire à la captation et à la transmission de cours à distance.

Une subvention de 15 000 € est également destinée à chaque Espace public numérique (EPN) afin de leur permettre d'acquérir un équipement moderne répondant plus adéquatement aux besoins des publics les plus touchés par la fracture numérique.

Et, enfin, les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) qui assurent la formation de stagiaires éloignés de l'emploi vont pouvoir s'équiper de 4 000 PC portables. Ceux-ci pourront être prêtés à leurs stagiaires à qui un accompagnement à l'usage de l'informatique sera également proposé.

2 500
€ accordés par implantation
par tranche de 500 élèves

15 000
€ de subvention destinée
à chaque EPN

4 000
c'est le nombre de PC portables
dont pourront s'équiper les CISP



Pass touristique Visit Wallonia : report en 2021



Afin de venir en aide au secteur touristique touché de plein fouet par la crise du coronavirus, la Wallonie a débloqué un budget de 5 millions € pour émettre des pass touristiques d'une valeur de 80 €. Le but est d'encourager la fréquentation des opérateurs touristiques et permettre à tous les publics de (re)découvrir les merveilles de la Wallonie.

Lancée début octobre, la première vague de distribution a été un gros succès. En moins d'une demi-heure, les 20 000 premiers pass ont été octroyés à 20 000 ménages

belges qui se sont inscrits sur le site VisitWallonia.be !

En raison de la recrudescence de la pandémie de Covid-19, les distributions du PASS programmées initialement les 1^{er} novembre et 1^{er} décembre sont reportées en 2021. La date de relance de cette action sera communiquée dès que les conditions le permettront.

Quant aux bénéficiaires de la première distribution d'octobre, ils pourront continuer à l'utiliser en 2021.

Le redémarrage de l'action sera annoncé sur le site visitwallonia.be.

Restez informé sur l'évolution de la crise sanitaire !

Site de référence :
www.info-coronavirus.be
Facebook : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Mesures régionales :
www.wallonie.be
Facebook : Wallonie.be

Site de l'AViQ dédié au Covid :
covid.aviq.be
Facebook : AViQ



Coronalert, l'application pour vous protéger et protéger les autres

Dans la gestion de l'épidémie de Coronavirus, les experts sont unanimes sur l'importance d'identifier les contacts d'une personne positive. Lister nos amis et collègues, c'est facile. Mais comment savoir qui était à côté de vous dans le bus ? L'application numérique Coronalert, à installer sur votre smartphone, vous aide à suivre vos contacts.

Vous apprenez que vous êtes contaminé ? Vous l'indiquez dans votre application

et une alerte est envoyée à tous vos contacts étroits (plus de 15 minutes à moins de 1,5 m) des derniers jours. Même à ceux que vous ne connaissez pas personnellement, ce qui est l'avantage par rapport au traçage humain. Vous avez eu un contact avec une personne positive qui partage l'information sur l'application, alors, vous recevez une alerte.

L'alerte est anonyme. Vous ne devez encoder aucune donnée et les autres

utilisateurs ignorent votre identité. Votre gsm garde uniquement en mémoire, pendant 15 jours, la liste d'identifiants (clé numérique cryptée) enregistrée lorsqu'un autre utilisateur a été identifié à proximité de votre gsm.

2 millions de Belges l'ont déjà téléchargée, soit un tiers des propriétaires d'un smartphone compatible avec l'application. Alors, rendez-vous sur Google Play ou sur l'App Store.



Get Up Wallonia ! : vos propositions pour l'avenir de la Wallonie !

✍ Iliana Gonzalez Vander Borghet

AU-DELÀ DES MESURES PRISES POUR LUTTER CONTRE LES IMPACTS MULTIPLES DE LA PANDÉMIE, IL IMPORTE AUSSI, DÈS À PRÉSENT, DE SE TOURNER VERS L'AVENIR ET DE PENSER AU MOYEN ET AU LONG TERME. C'EST CE QUE PROPOSE LE GOUVERNEMENT WALLON AVEC LA GRANDE CONSULTATION CITOYENNE INITIÉE DANS LE CADRE DE GET UP WALLONIA.

La crise de la Covid peut être envisagée comme une opportunité à saisir pour repenser notre société, pour savoir vers quoi nous voulons évoluer. Quels sont les défis que nous lançons à la Wallonie de demain ? Quelle Wallonie veut-on dans un an, cinq ans, dix ans... et même en 2050 ?

Remettons la santé, la solidarité avec les plus faibles, le respect des aînés, l'importance stratégique des services essentiels, la reconnaissance de certains métiers jusqu'ici trop peu considérés, au centre des préoccupations et envisageons ensemble la Wallonie d'après Covid-19.

Aussi, à l'heure de dessiner le monde de demain, il ne s'agit pas de faire un choix entre mesures économiques, sociales et environnementales, et de traiter ces enjeux séparément,

uniquement dans la perspective de répondre à l'urgence. L'approche de l'initiative du Gouvernement wallon, Get up Wallonia !, se veut coordonnée, cohérente et globale.

Les défis sont nombreux : la Wallonie doit se transformer en profondeur. Il nous faut davantage d'entreprises, créatrices d'emplois de qualité et respectueuses de l'environnement. Il nous faut réussir la transition énergétique et s'engager pleinement dans la voie numérique. Il nous faut garantir à chacune et à chacun un cadre de vie sain, un logement agréable, une mobilité accessible. Il nous faut préserver la santé à tous les âges de la vie, assurer le bien-être des seniors, renforcer la solidarité et les liens sociaux. Il nous faut agir maintenant, pour nous, pour nos enfants et pour les générations futures.



Chaque avis compte !

La suite ? Ce sera avec vous ! Chaque proposition sera prise en compte et contribuera aux orientations futures du Gouvernement.

Alors, restez informés !

OBJECTIF : UN PROGRAMME D'AVENIR POST-COVID

Depuis septembre 2020, trois Task Force se réunissent afin de faire des propositions de changement au Gouvernement. Ces groupes de travail sont composés d'acteurs de terrain et d'acteurs institutionnels provenant des secteurs de l'emploi, du social, de la santé, de l'économie et de l'environnement.

Leurs travaux seront transmis à un Conseil Stratégique, constitué de neuf personnalités du monde académique qui, en mars 2021, rendront leur proposition de plan de transition au Gouvernement.

Ce Conseil stratégique sera également alimenté par les résultats de la consultation citoyenne organisée cet automne.

À NOUS LA PAROLE...

La consultation c'est MaWallonie.be qui, du 16 novembre jusqu'à ce 21 décembre, vous a donné la parole. Via la plateforme participative en ligne, chaque citoyen a pu émettre des propositions concrètes pour la Wallonie de demain, sur des thèmes variés comme la solidarité, les services de proximité, l'environnement, le climat, l'emploi, l'économie...

Mais aussi, réagir aux propositions des autres ou encore de donner son avis via un questionnaire d'enquête en ligne... Pour les personnes moins connectées, un formulaire papier a été mis à disposition dans les villes et communes wallonnes ainsi que dans les Espaces Wallonie.



Nouveau ministre au sein du Gouvernement wallon

Suite au départ de Pierre-Yves Dermagne vers le Gouvernement fédéral, Christophe Collignon a prêté serment le 2 octobre dernier en tant que nouveau Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville au sein du Gouvernement wallon.



Peste porcine : sortie de crise en vue

Les nouvelles sont bonnes sur le front de la lutte contre cette épidémie dans le sud de la province de Luxembourg. Si la vigilance reste de mise, la maladie est désormais sous contrôle.

En raison de cette évolution favorable, la Belgique a déposé un dossier auprès de l'Europe et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour retrouver son statut « indemne PPA ». Ce dossier prévoit différentes phases pour la sortie de crise avec, par exemple, le maintien des clôtures et de la prospection pour rechercher des cadavres de sangliers durant une certaine période.

Le 20 novembre, la Belgique a été avertie par la Commission européenne qu'elle récupérerait son statut « indemne » par rapport à la peste porcine africaine. Reste encore à l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) de se prononcer.

Aidants proches : un statut officiel et un congé rémunéré

LES AIDANTS PROCHES SONT DES PARENTS, ENFANTS, CONJOINTS OU PROCHES QUI S'OCCUPENT D'UNE PERSONNE MALADE OU HANDICAPÉE EN SITUATION DE DÉPENDANCE. CE STATUT CONCERNE PLUS DE 600 000 PERSONNES EN BELGIQUE.



Depuis le 1^{er} septembre, l'aidant proche bénéficie d'un statut officiel qui lui ouvre l'accès à un congé rémunéré pour assistance médicale (progressivement) élargi.

La démarche pour obtenir le statut officiel d'aidant proche consiste à introduire une demande de reconnaissance auprès de sa mutualité et respecter certaines conditions : avoir

développé une relation de confiance avec la personne aidée, exercer son aide gratuitement avec le concours d'au moins un intervenant professionnel et tenir compte du projet de vie de la personne aidée.

Le congé pour aidants proches est, quant à lui, couvert par une allocation octroyée par l'ONEM. Le travailleur doit en faire la demande auprès de son employeur.

La Wallonie n'est pas une poubelle !

Chaque année, plus de 18 000 tonnes de déchets sauvages sont collectés par les communes wallonnes, ce qui représente un coût moyen estimé à 20 € par citoyen et engendre de fortes nuisances environnementales.

Face à ce constat, la Wallonie a décidé de doubler le montant des amendes en cas d'abandon de déchets sauvages.

Jeter des mégots, des canettes ou des chewing-gums sur la voie publique vous coûtera désormais 200 €. Les masques buccaux et les gants sont également considérés comme des déchets sauvages. Les abandons d'emballage, y compris les bouteilles en plastique ou en verre, seront, quant à eux, passibles d'amendes de 300 €.

Afin d'identifier les pollueurs, le Gouvernement wallon lance un appel à projet destiné aux communes qui pourront bénéficier d'une aide de 25 000 € pour installer des caméras de surveillance aux abords des points de dépôts clandestins. Plus d'infos sur moinsdedechets.wallonie.be.



Permis de conduire gratuit pour 3800 demandeurs d'emploi

LE GOUVERNEMENT WALLON A DÉBLOQUÉ UNE ENVELOPPE DE 8 MILLIONS € POUR LE PROJET PILOTE « PASSEPORT DRIVE » : DES PERMIS DE CONDUIRE FINANÇÉS POUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI. CE PROJET-PILOTE DEVRAIT CONSTITUER UN VÉRITABLE LEVIER POUR L'EMPLOI.

Quel est le rapport entre le permis de conduire et la recherche d'un emploi ? Le fait d'avoir un permis de conduire augmenterait de 10 % la probabilité de trouver un emploi.

Sur base de ce constat, en septembre, le Gouvernement a lancé une mesure permettant à 3 800 Wallons à la recherche d'un emploi de bénéficier de la

gratuité pour passer leur permis de conduire. Cours théoriques, pratiques, frais d'inscription... La valeur de ce passeport s'élève à 2 099,50 € par personne.

Cette mesure a été proposée à des demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au Forem et qui remplissaient des conditions liées, par exemple, au suivi d'une formation.

Les demandeurs d'emploi éligibles ont été informés directement s'ils avaient été sélectionnés pour bénéficier de cette mesure.

Ils avaient alors 30 jours après réception de leur passeport pour s'inscrire dans l'auto-école agréée de leur choix.

Pour plus d'informations :

www.leforem.be



De nouvelles lignes de bus EXPRESS

Cet automne, le réseau TEC a mis en service de nouvelles lignes de bus permettant de relier une ville à l'autre plus rapidement.

Aux 10 lignes déjà existantes s'ajoutent désormais quatre lignes WEL :

1. Bastogne - Arlon
2. Chimay - Charleroi (qui deviendra Momignies-Charleroi)
3. Liège - Marche
4. Nivelles - Namur

Les lignes Bastogne-Namur et Liège-Athus seront aussi renforcées.

Trois nouvelles lignes voient le jour :

1. Waremme - Namur
2. Péruwelz - Ath
3. Malmedy - Verviers

AVEC QUELS AVANTAGES ?

Rapidité et confort tout d'abord : ces lignes assureront une liaison plus directe entre les villes et seront desservies par des véhicules confortables équipés au fur et à mesure de Wifi et de ports USB.

Le prix ensuite : la tarification Horizon+ s'appliquera à l'ensemble des lignes Express, permettant aux clients d'accéder à l'ensemble du réseau TEC wallon.

Ce réseau Express, appelé à s'étendre, va contribuer à accélérer le transfert modal vers les transports en commun, pour toujours plus de modalité alternative à la voiture.

En savoir plus :

www.letec.be



Liege Airport, meilleur aéroport cargo du monde

C'est lors de la 36^e édition des "Air Cargo News Awards" que l'aéroport liégeois a reçu le titre du meilleur aéroport cargo au monde pour l'année 2020 face à Amsterdam Airport Schiphol, Anchorage International Airport (USA), Brussels Airport Company et Hong Kong International Airport.

Cette récompense, basée sur plusieurs indicateurs de performance, salue les nombreux challenges que Liege Airport a relevé notamment en tant que maillon dans la gestion de la crise sanitaire.

L'aéroport cargo wallon, fort de sa capacité de traitement, de sa situation géographique et de la densité de ses connexions, a en effet été retenu par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) puis par le Programme alimentaire mondial (PAM) comme l'une de leurs plateformes logistiques pour l'acheminement de matériel médical et humanitaire.

Fin octobre, la Meuse a été le théâtre d'un convoi exceptionnel avec l'acheminement de la centrale hydroélectrique d'Anseremme (Dinant). Arrivée via le port d'Anvers, l'hydrolienne a d'abord fait étape à Liège où la société liégeoise Rutten a finalisé son équipement. Vu la dimension de l'ouvrage, le passage sous le pont de Dinant a nécessité une baisse exceptionnelle du niveau du fleuve.



© SPW O. Gilgean

© M. Cuvelier



Le 27 août dernier, un piège photographique d'un particulier a révélé de manière indiscutable la présence d'un lynx dans la vallée de la Semois.

Ce cliché permet aux scientifiques du SPW de corroborer des indices récoltés depuis février dernier. L'espèce protégée avait pourtant disparu depuis plusieurs centaines d'années dans nos contrées.



Cet automne, une nouvelle passerelle a été mise en place à Solre-sur-Sambre à l'initiative du SPW Mobilité et Infrastructures. Celle-ci va permettre aux cyclistes et aux piétons de rejoindre Erquelinnes en toute sécurité. Le choix s'est porté sur une passerelle en PRV (polyester renforcé de fibres de verre), matériau qui demande beaucoup moins d'entretien car il ne rouille pas et ne se fissure pas.



Démarchage au nom de la Wallonie : **alerte arnaque !**

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE AU NOM DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, PUBLICITÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DES PRIMES AU PHOTOVOLTAÏQUE, DÉMARCHEURS QUI SONNENT À LA PORTE POUR PROPOSER UNE PRIME « CONFINEMENT » : **ATTENTION, LE SPW N'EFFECTUE JAMAIS DE DÉMARCHAGE AUPRÈS DES CITOYENS.**



Graines en provenance d'Asie : prudence !

Des graines sont importées sans respecter les règles européennes relatives au commerce des semences et envoyées à des citoyens à travers le monde sans qu'elles n'aient fait l'objet d'une commande. Elles ne doivent en aucun cas être utilisées car elles peuvent être vectrices de maladies non présentes sur notre territoire ou s'avérer être des plantes invasives.

Si vous recevez un ou plusieurs sachets de semences non sollicitées, ne touchez pas les graines et n'ouvrez pas les emballages. Communiquez les quantités reçues, prenez des photos des bordereaux d'envoi des emballages et des sachets contenant les graines et envoyez ces informations à l'AFSCA à l'adresse mail suivante pointdecontact@afsc.a.be.

Enfin, éliminez ces graines en les plaçant dans un double emballage fermé et jetez le tout dans votre poubelle d'ordures ménagères.



Régulièrement des citoyens nous signalent qu'ils ont fait l'objet d'un démarchage téléphonique ou à leur porte de sociétés soi-disant mandatées par le SPW pour leur proposer une prime (pour des panneaux photovoltaïques, une nouvelle chaudière...).

D'autres s'étonnent de voir sur le fil d'actualité Facebook des publicités sponsorisées arborant un coq wallon et vantant des mesures wallonnes finançant l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le Service public de Wallonie et les Guichets de l'Énergie n'effectuent pas de démarchage auprès de citoyens. Le SPW n'a mandaté aucune société pour de telles démarches auprès des citoyens wallons et il n'existe plus d'aides financières pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le site www.wallonie.be qui rassemble toutes les informations en matière d'aides wallonnes. Vous pouvez également prendre contact avec un Guichet de l'Énergie ou avec le 1718.

Primes à l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique

C'était dans l'air depuis un moment et on connaît désormais les conditions d'octroi des primes « vélo ».

Elles portent sur l'achat d'un vélo ou kit électrique entre le 1^{er} juillet 2020 et 31 décembre 2022.

Les primes seront conditionnées à un usage régulier du vélo de 40 % min. de la durée des trajets domicile-travail (excepté pour les vélos cargos). Une déclaration sur l'honneur et une attestation de

l'employeur stipulant l'usage régulier dans le cadre des déplacements domicile-travail devront être apportées par le demandeur.

Le montant des primes est fixé à 20 % du montant de la facture

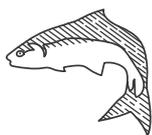
TVAC avec un plafond de :
 – 50 € pour un vélo classique d'occasion ;
 – 100 € pour un vélo électrique d'occasion ;
 – 150 € pour un vélo classique neuf ;

– 200 € pour un vélo électrique neuf ;
 – 200 € pour un kit électrique adaptable neuf ;
 – 400 € par vélo cargo.

Pour en savoir plus :
mobilite.wallonie.be

Le calendrier 2021 vous attend dans les Espaces Wallonie

VOUS L'ATTENDIEZ ET CE SERA L'OCCASION POUR NOUS DE VOUS SOUHAITER UNE BELLE ANNÉE BIEN MEILLEURE QUE LA PRÉCÉDENTE !



Permis de pêche : délivrance uniquement en ligne dès 2021

En janvier 2021, les 62 500 pêcheurs wallons devront se rendre sur le site www.permisdepeche.be afin d'obtenir leur permis de pêche en Wallonie.

Le paiement se fera en ligne et de manière sécurisée.

Lancé en 2016, le site de délivrance des permis de pêche de la Wallonie rencontre de plus en plus de succès. Ce service en ligne présente, il est vrai, de nombreux avantages :

- Ce guichet internet permet une délivrance immédiate et évite les déplacements, notamment pour les pêcheurs des autres régions et des pays voisins ;
- Le paiement est en ligne et sécurisé ;
- Le permis authentifié par un QR Code peut être conservé sur un smartphone ou imprimé en plusieurs exemplaires pour s'assurer d'en être toujours porteur ;
- En cas de perte, une nouvelle impression suffit pour être à nouveau en règle sans frais supplémentaires ;
- Chaque utilisateur du guichet peut effectuer l'ensemble de la procédure d'achat pour un autre pêcheur en vue de lui offrir son permis de pêche ou de l'aider à obtenir son permis.



Venez nous rendre visite près de chez vous : le calendrier 2021 sera disponible **EXCLUSIVEMENT** dans les Espaces Wallonie à partir du 16 décembre. Chaque mois, l'une des villes dans laquelle se trouve un Espace Wallonie sera mise à l'honneur.

Il vous sera offert gratuitement lors de votre passage dans l'un de nos Espaces Wallonie.

- Espace Wallonie d'Arlon - Place Didier, 42 - 6700 Arlon
- Espace Wallonie de Bruxelles - Rue du Marché-aux-Herbes, 25-27 - 1000 Bruxelles
- Espace Wallonie de Charleroi - Rue de France, 3 - 6000 Charleroi
- Espace Wallonie d'Eupen - Gosperststrasse, 2 - 4700 Eupen
- Espace Wallonie de La Louvière - Rue Sylvain Guyaux, 49 - 7100 La Louvière
- Espace Wallonie de Liège - Place Saint-Michel, 86 - 4000 Liège
- Espace Wallonie de Mons - Rue de la Seuwe, 18-19 - 7000 Mons
- Espace Wallonie de Namur - Rue de Bruxelles, 20 - 5000 Namur
- Espace Wallonie de Nivelles - Rue de Namur, 67 - 1400 Nivelles
- Espace Wallonie de Tournai - Rue de la Wallonie, 19/21 - 7500 Tournai
- Espace Wallonie de Verviers - Rue Coronmeuse, 46 - 4800 Verviers

Les jours et heures d'ouverture peuvent varier. Pensez-y et consultez les horaires sur www.wallonie.be !



La sécheresse sous surveillance

L'été 2020 a été caractérisé par une situation de sécheresse importante en Wallonie. En septembre, 17 communes étaient encore concernées par des arrêtés de police demandant à la population de restreindre leur consommation d'eau de distribution en raison des difficultés d'approvisionnement.

La période hivernale est généralement propice à la recharge des masses d'eau souterraine. Cependant, les niveaux demeurent bas comparativement aux dernières années. Les précipitations de septembre et octobre ont permis une légère remontée dans certaines nappes mais il est prématuré de conclure à un début de recharge réelle des nappes à la suite de ces précipitations.

C'est la conjugaison des déficits de précipitations enregistrés depuis 2017 et des recharges hivernales des aquifères plus faibles qui contribuent à la baisse générale du niveau des nappes.

Même si la consommation en eau de distribution des ménages diminue en Wallonie depuis le début des années 2000, les épisodes de sécheresse plus fréquents et plus sévères augmenteront la fréquence et la durée des mesures de restriction.

Tout l'enjeu consistera à prendre des mesures et trouver des solutions ciblées pour faire face à cette situation de sécheresse pour les années futures.



Les lauréats du premier GeoChallenge sont connus

Initié par le Service public de Wallonie, le GeoChallenge vise à favoriser le développement de services et de solutions innovantes (solutions web, applications mobiles...) en exploitant les données issues du Géoportail de la Wallonie.

Preuve de l'engouement pour le programme, plus de 40 projets ont été déposés !

Les lauréats sont :

- Pour le défi environnement : Flagworlds - Géo Quizz de Wallonie
- Pour le défi mobilité : Datavillage
- Pour le défi qualité de vie : Quadratic
- Pour le défi entreprendre : Groupe One

Ils remportent chacun 15 000 € pour développer leurs applications au service du citoyen wallon !

En savoir plus :

geoportail.wallonie.be

Tout savoir sur l'air que vous respirez

En Belgique, la mortalité due aux polluants atmosphériques est annuellement estimée à 11 000 décès. Face à ce constat, la Wallonie s'est dotée d'un nouveau site de référence permettant de s'informer sur la qualité de l'air. Appelé **Wallonair**, il diffuse en temps réel les données collectées à partir de 24 stations réparties sur l'ensemble du territoire et permet de lancer des alertes en cas de pics de pollution.

Le site renseigne les indices de la qualité de l'air en temps réel, fournit

l'indice pollen et mentionne des prévisions jusqu'à trois jours concernant un polluant spécifique ou l'indice global de la qualité de l'air. En cas de pics de pollution, il est possible d'être averti par mail et/ou SMS via un compte créé sur son espace personnel.

Fruit d'une collaboration entre l'ISSEP et l'AWAC, Wallonair permet également de vérifier l'efficacité des actions poursuivies pour réduire la pollution atmosphérique, notamment en matière d'énergie et de mobilité.

www.wallonair.be





4 000 km de haies : Yes We Plant !

PLANTER 4 000 KM DE HAIES ET/OU UN MILLION D'ARBRES AVANT LA FIN DE LA LÉGISLATURE ? C'EST LE PARI UN PEU FOU DU GOUVERNEMENT WALLON !



Saviez-vous que :

Le choix de certaines essences d'arbre peut attirer les oiseaux, créer un effet brise-vent, produire un complément de fourrage ou de la biomasse ? Découvrez vite les multiples fonctions des haies et l'importance d'en planter sur yesweplant.wallonie.be

PLACE AUX FILIÈRES LOCALES

En plus de son intérêt pour la biodiversité, la plantation d'arbres et de haies constitue l'occasion de renforcer une filière de production locale qualitative et diversifiée. Elle devrait, en effet, permettre d'augmenter de 25 % la production de plants wallons, un secteur qui, en Wallonie, représente un millier d'emplois directs et indirects non délocalisables. Le Comptoir forestier public du SPW soutient également cette opération en garantissant la qualité et la diversité des semences, des plants forestiers et des haies.

EN QUELQUES CHIFFRES

140 000

plants sont fournis annuellement par les pépiniéristes aux pouvoirs publics

65 %

sont désormais produits par des pépiniéristes wallons contre

5 %

seulement il y a 10 ans.

Véritables autoroutes pour les oiseaux, mammifères, insectes et plantes, les haies et alignements d'arbres structurent nos espaces. Ils diversifient nos paysages, aident à la pollinisation ou luttent contre l'érosion. Citoyens, associations, agriculteurs, entreprises, écoles ou pouvoirs publics sont invités à participer à cet élan vert pour protéger notre biodiversité ! C'est à l'occasion de la semaine de l'arbre qu'a été lancée la campagne « Yes We Plant ». Sous son nom optimiste et rassembleur, elle vise à soutenir la plantation de haies et d'arbres en Wallonie et à inspirer le public.

Au cœur de la campagne se trouve un site internet collaboratif qui permet à chacun de mettre en évidence toutes ses initiatives de plantation. Il offre également une série d'informations et de conseils pour planter malin : choix des essences, périodes de plantations, entretien des haies ou bons plans pour se procurer des essences locales...

Mobilisateur, l'onglet « j'ai participé » propose un compteur sur lequel le public est invité à encoder les arbres et haies plantés et à témoigner de son expérience !

Plus d'infos ?

Rendez-vous sur yesweplant.wallonie.be



Des aides renforcées

Citoyens, agriculteurs, communes, entreprises ou écoles ; des subventions sont prévues pour faciliter la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards. Depuis le 15 octobre, leurs montants ont été revus à la hausse, les procédures sont simplifiées

et les délais de paiement réduits. Informations sur yesweplant.wallonie.be

Il est désormais possible d'effectuer les demandes de subvention via un formulaire électronique et de les introduire un mois avant la plantation.



© Bewapp

Ça cartonne pour le Grand nettoyage de printemps !

Crise sanitaire oblige, c'est le dernier week-end de septembre que cette grande opération citoyenne s'est déroulée. Cette 6^e édition a mobilisé plus de 47 000 personnes. Elles ont

ramassé 165 t de déchets sauvages et parcouru près de 7 500 km pour rendre notre région plus propre. Bilan complet sur www.walloniepluspropre.be

Lâcher de coronelles lisses à la carrière d'Ampsin.

Durant le mois d'août, un lâcher de jeunes coronelles lisses a eu lieu dans la réserve domaniale d'Ampsin. Inoffensif, ce petit serpent qui appartient à l'une des trois espèces de serpents trouvées en Belgique, vit au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

Depuis 2017, le SPW, Natagora, Infrabel et le Domaine animalier des Grottes de Han tentent de sauver cette espèce, notamment par la création d'un centre de sauvegarde des reptiles qui a déjà recueilli près de 160 individus.

Plus d'infos sur :

biodiversite.wallonie.be



Appel à projets pour les communes pilotes Wallonie cyclables

La Wallonie lance un appel aux communes souhaitant mener une politique volontariste en faveur du vélo et réserve 40 millions € pour financer les projets sélectionnés. L'objectif : doubler l'usage du vélo utilitaire dans notre région d'ici 2024 en créant des conditions propices à sa pratique. Infos sur mobilite.wallonie.be



© Coralie Meurice - RWdr

Des zones rurales très résilientes

Si les zones rurales n'ont pas été épargnées par la COVID-19, elles ont fait preuve d'une grande résilience face à la crise sanitaire. De la fabrication de masques à la mise en place de chaînes d'appels solidaires, en passant par la mobilité douce, découvrez vite leur créativité dans le magazine Ruralités sur www.reseau-pwdr.be

Optimisez votre chauffage !

VOTRE LOGEMENT EST ÉQUIPÉ D'UN CHAUFFAGE CENTRAL ? VOICI QUELQUES CONSEILS POUR PASSER UN HIVER SEREIN.

- Pour limiter les pertes et diminuer votre consommation, faites contrôler votre chaudière par un technicien agréé ;
- Entretenez les radiateurs qui doivent être dégagés de tout objet, dépoussiérés et purgés ;
- Installez des panneaux réflecteurs derrière les radiateurs placés sur un mur extérieur et isolez les tuyaux d'eau chaude passant dans des locaux non chauffés.

Liste des techniciens agréés : www.awac.be. Pour plus d'informations, contactez les Guichets Énergie Wallonie ou rendez-vous sur energie.wallonie.be

Le bien-être animal, la Wallonie y contribue !

✍ Véronique Binet et Evelyne Dubuisson

Sources de joies, de présence et d'émerveillement, les animaux de compagnie embellissent le quotidien et constituent, plus que jamais, les précieux compagnons de nombreuses familles. Adopter un animal constitue cependant une responsabilité : il s'agit d'un être vivant réclamant des soins, une éducation et de l'espace.

« Conscients, sensibles et vivants ». En reconnaissant leurs qualités aux animaux et en plaçant leurs souffrances au centre des dispositifs prévus, le premier code wallon du Bien-être animal, adopté en octobre 2018, fait de notre région une pionnière en ce domaine.

En permettant de sanctionner plus sévèrement la maltraitance animale, la Wallonie reconnaît l'importance croissante qu'occupe cette problématique aux yeux de ses citoyens et lutte contre une vision réductrice du monde animal qu'elle entend protéger.

Quels sont les différents professionnels qui gèrent le bien-être animal en Wallonie et comment collaborent-ils ? Quel type d'animal peut-on posséder ? Peut-on donner ou vendre un animal ? Comment porter plainte pour maltraitance ou négligence animale et quelles sont les sanctions prévues dans ce domaine ? C'est à toutes ces questions que tente de répondre notre dossier.

Nous vous en souhaitons une très bonne lecture et, en cette période de fêtes, nous vous rappelons qu'un animal n'est pas un cadeau, il représente beaucoup plus....



EN WALLONIE, LA DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DQBEA) DÉLIVRE LES AGRÉMENTS AUX OPÉRATEURS DÉTENANT DES ANIMAUX, GÈRE L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET VEILLE À FAIRE ÉVOLUER LE CADRE LÉGAL EN FONCTION DES ENJEUX DU MOMENT.

Un cadre légal pour protéger les animaux et favoriser leur bien-être

Saviez-vous qu'en Wallonie, près d'un tiers des familles possède au moins un animal de compagnie ? Les trois principaux sont les chiens, les chats et les chevaux suivis par les oiseaux, les hamsters, les poissons, les poules, les tortues, les lapins, les furets et les chèvres présents dans de nombreuses familles.

À côté des animaux domestiques, on trouve les animaux de ferme, agricoles, d'élevage ou encore de rente, élevés comme source de denrées alimentaires (production de viande, lait...) ou de sous-produits animaux (laine, peaux...). Viennent ensuite les animaux exotiques présents chez des particuliers ou dans des établissements agréés (zoos ou commerces).

CODE WALLON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, CONSCIENTS, SENSIBLES ET VIVANTS, COMME NOUS !

Depuis 2018, la Wallonie dispose de sa propre réglementation pour assurer la protection et le bien-être des animaux en tenant compte de leurs besoins physiologiques et éthologiques, ainsi que de leurs rôles au sein de la société et de l'environnement.

LISTE POSITIVE, UN GUIDE POUR LE CITOYEN

Cette liste reprend tous les mammifères pouvant être détenus (non à des fins de production) par des particuliers en Belgique.

Les critères suivants ont été utilisés pour déterminer quels animaux pouvaient être repris dans la liste positive :

- l'espèce animale doit être facile à détenir et à loger, sans que ses besoins essentiels soient affectés ;
- elle ne doit pas être de nature agressive et/ou dangereuse ;
- elle ne doit comporter aucun autre danger pour la santé humaine ;
- il ne doit y avoir aucune indication claire que l'espèce animale soit capable de survivre dans la nature et d'y constituer un danger pour la faune indigène ;
- il faut que des données bibliographiques soient disponibles sur la détention de l'espèce animale.

AGRÉMENTS, UNE NÉCESSITÉ POUR LES ÉLEVEURS

En Wallonie, les éleveurs doivent se faire agréer pour pouvoir exercer leur activité. On distingue plusieurs catégories d'élevage, toutes soumises à un agrément : les élevages occasionnels, amateurs, professionnels et commerçants.

- Un éleveur amateur détient plusieurs femelles reproductrices et commercialise entre trois et dix portées de chiens ou de chats par an ;
- Un éleveur professionnel possède plus de cinq femelles reproductrices et commercialise plus de dix portées de chiens ou de chats par an.
- Un éleveur commerçant détient, quant à lui, plus de cinq femelles reproductrices et commercialise des portées issues d'autres élevages que le sien ; il peut également commercialiser des chiens ou des chats provenant de l'étranger.



Vous souhaitez acquérir un animal de compagnie ?

Afin de garantir une bonne cohabitation avec votre nouveau compagnon, une fois le choix de l'espèce arrêté, renseignez-vous auprès de votre vétérinaire sur ses caractéristiques, ses besoins et les maladies liées à son espèce.

Adressez-vous ensuite à un établissement agréé qui vous offrira toutes les garanties de vaccinations, stérilisation et socialisation.

Liste des éleveurs agréés : bienetreanimal.wallonie.be/animaux-de-compagnie/eleveage





Identification et enregistrement : une obligation pour une meilleure protection

L'OBLIGATION D'IDENTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES CHATS DOMESTIQUES EST EFFECTIVE EN WALLONIE DEPUIS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2017. LE COÛT S'ÉLÈVE EN MOYENNE À 50 €.

Il n'y a pas d'obligation d'identification et d'enregistrement si le chat est né avant le 1^{er} novembre 2017 mais cela est quand même vivement conseillé.

Si le chat est né après le 1^{er} novembre 2017, ces démarches sont obligatoires avant l'âge de 12 semaines et, en tout cas, avant que le chat ne soit donné ou vendu.

L'identification et l'enregistrement des chats en provenance de l'étranger sont obligatoires dans les 8 jours de leur arrivée en Wallonie.

Si vous cédez ou vendez votre chat, les données d'identification doivent être actualisées par le vétérinaire ou par vous-même en accord avec le nouveau responsable.

En cas de déménagement, le responsable ou le vétérinaire encode, dans les 8 jours, la nouvelle adresse dans la base de données. Par dérogation, en cas de déménagement vers l'étranger, il est seulement mentionné dans la base de données que le chat ne se trouve plus en Belgique.

Stérilisation des chats, une nécessité

Obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2017, la stérilisation des chats domestiques vise à diminuer les statistiques d'abandon et de surpopulation des chats errants.

- Si votre chat est né après le 1^{er} novembre 2017, vous devez le faire stériliser avant l'âge de 6 mois. Pour les chats nés avant, une période transitoire a été mise en œuvre.
- Pour les chats destinés à la vente ou au don, la stérilisation est obligatoire.
- Une particularité existe pour les chats introduits sur le territoire de la Wallonie après le 1^{er} novembre 2017. Pour autant qu'ils soient âgés de plus de 5 mois, ils doivent être stérilisés dans les 30 jours de leur introduction.
- Un chat destiné à l'élevage ne doit pas être stérilisé si la personne est un éleveur agréé. Il devra l'être dès qu'il n'est plus destiné à l'élevage. Cela vaut en particulier si l'animal est vendu après ses 6 mois.
- Dans les refuges, tous les chats donnés à l'adoption sont stérilisés avant leur adoption.

Dès que le chat est stérilisé, le vétérinaire encode, dans les 24 heures, cette donnée dans la base de données Cat ID.



CatID, une base de données unique

Cette base de données, commune aux trois régions du pays et mise en place pour recueillir les données des chats identifiés et de leur responsable, permet de retrouver le responsable d'un chat perdu ou abandonné. Les responsables des animaux, les vétérinaires, les refuges et toute personne disposant du numéro de « microchip » de l'animal ont accès à cette base de données.



ET POUR LES CHIENS ?

L'identification et l'enregistrement des chiens sont obligatoires en Belgique depuis le 1^{er} septembre 1998.

Si un chien naît à votre domicile et que vous avez l'intention de le garder, vous devez le faire identifier et enregistrer avant l'âge de 8 semaines.

Si vous comptez vendre ou donner un chien, quel que soit son âge, vous

devez au préalable le faire identifier et enregistrer. Enfin, si vous achetez ou recevez un chien, il doit être au préalable identifié et accompagné de son passeport.

Comme pour les chats, les chiens ont **DogID**, une base de données pour l'identification et l'enregistrement des chiens en Belgique.



En Wallonie, l'Unité du Bien-Être animal (UBEA) contrôle le respect de la législation relative au bien-être animal. Ses 12 agents, dotés du statut d'agent de police judiciaire, contrôlent les abattoirs, refuges, jardins zoologiques, marchés, laboratoires et établissements agréés et assurent annuellement le suivi de plus de 2 000 plaintes portant sur la maltraitance ou la négligence animale. Ils effectuent aussi les contrôles demandés par d'autres services comme l'AFSCA ou la police.



Des professionnels au service du bien-être animal

Maigreur, absence d'eau, animal blessé et non soigné ou conditions de détention inadéquates sont les exemples de situations qui motivent le plus souvent l'envoi de plaintes auprès de l'UBEA. Certaines émanent des administrations communales, de la police ou de l'AFSCA mais la majorité proviennent de citoyens, via le formulaire en ligne sur le portail du BEA du SPW.

Elisabeth Bernard, coordinatrice de l'UBEA, insiste : « *Avant d'envoyer une plainte, il faut s'assurer qu'il s'agit réellement de maltraitance en s'informant des besoins réels de l'animal, en communiquant avec son propriétaire et en tentant d'éviter les facteurs trop émotionnels. Un chien maigre ou une vache couchée dans un pré, interprétés comme des signes de maltraitance, indiquent parfois seulement la vieillesse ou une maladie en cours de traitement. Or, l'objectivité et la clarté des faits décrits détermineront le suivi de la plainte.* »

Lors d'indices graves, voire de danger pour la vie de l'animal, l'UBEA se rend rapidement sur les lieux. Dans le cas contraire, elle peut déléguer le traitement de la plainte à la police ou aux agents constatateurs communaux.

DES MESURES PROPORTIONNÉES ET MOTIVÉES

Lors de la constatation d'une maltraitance ou d'une négligence, une série de mesures graduelles sont prévues. Un constat d'infraction peut être effectué et un avertissement donné au propriétaire qui dispose alors d'un délai pour régulariser la situation et l'attester auprès de l'UBEA. Il s'agira, par exemple, pour un propriétaire négligeant les pieds de ses chevaux de prendre un RV rapide avec son maréchal-ferrant ou son vétérinaire.

Si l'avertissement ne suscite pas de réaction, l'UBEA rédige un PV et le transmet au parquet qui peut se saisir du dossier ou laisser la possibilité au fonctionnaire sanctionnateur régional ou communal de fixer une amende administrative en y ajoutant d'autres mesures comme l'interdiction de détenir des animaux ou l'obligation de remise en état d'un abri pour une date précise.

PROTÉGER LES ANIMAUX DURANT LA DURÉE DE LA PROCÉDURE

En cas de manquement ayant de graves conséquences pour l'animal ou de récidives, l'UBEA peut prendre des mesures administratives comme la

saisie, afin de protéger les animaux en les confiant à une structure d'accueil et sans attendre le résultat de la procédure pénale qui se poursuit.

Elisabeth Bernard souligne : « *La possibilité de saisie administrative est un pouvoir très important. Elle constitue une mesure de protection de l'animal mais ne peut jamais être une sanction et doit toujours être proportionnée et motivée.* »

Dans certains cas, le propriétaire peut proposer une solution immédiate, comme, par exemple, un changement d'hébergement, immédiatement vérifiée par l'UBEA avant d'être validée. Si la saisie est inévitable, le Ministre en charge du bien-être animal peut décider, sur base des informations fournies par le propriétaire, de lui restituer l'animal à terme et sous condition. Mais cette solution est peu fréquente, l'animal étant le plus souvent donné en pleine propriété au milieu d'accueil dans lequel il est placé.

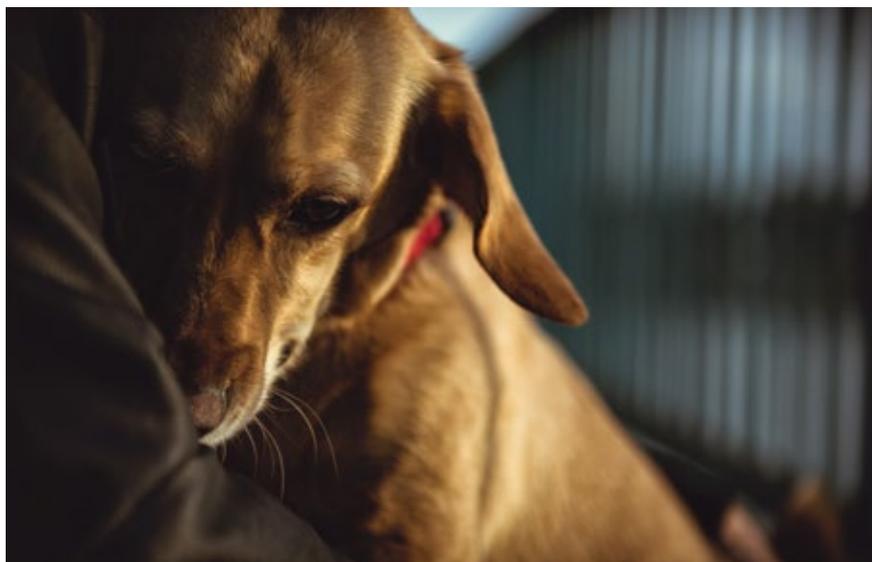


Que faire si vous constatez une maltraitance ou une négligence envers un animal ?

L'unité BEA, partenaire des pouvoirs locaux

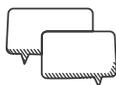
Former des aspirants policiers et des agents de quartier, des agents constatateurs, des bourgmestres, des pompiers ou des gestionnaires de sociétés de logement ; la formation, l'appui et le conseil technique ou juridique font partie des missions de l'Unité du Bien-être animal du SPW.

Chaque année, elle dispense plus de 25 formations au réseau de partenaires avec lesquels elle collabore et assure un service de permanence, accessible 7 jours sur 7, pour appuyer la police, les bourgmestres ou les agents constatateurs communaux, parfois démunis devant les cas de maltraitance.



Rappelez-vous que :

- Seuls l'UBEA, l'agent constatateur communal et la police peuvent établir un constat d'infraction au code du BEA.
- Seuls les bourgmestres, agents constatateurs communaux et l'UBEA peuvent procéder à une saisie.
- L'UBEA est une équipe composée de vétérinaires et dispose donc de l'expertise nécessaire pour constater un fait de maltraitance. Cette expertise est partagée avec les autres acteurs de terrain s'ils le souhaitent.
- L'accès de votre domicile n'est permis qu'avec votre autorisation ou sous couvert d'une autorisation de visite domiciliaire délivrée par un juge d'instruction ! Les personnes qui se présentent doivent s'identifier avec une carte de légitimation.



1. Assurez-vous qu'il s'agit réellement de maltraitance en vous informant sur la législation et les besoins de l'animal et en tentant de dialoguer avec son propriétaire,



2. Rassemblez un maximum d'informations objectives avec, si possible, des photos prises depuis la voie publique en respectant les règles relatives à la vie privée,



3. Déposez plainte auprès de l'UBEA via le formulaire repris sur le site bienetreanimal.wallonie.be. La plainte ne sera pas reçue sans adresse mail valide ou si elle concerne un animal errant ou sauvage, un empoisonnement, des aboiements, des agressions sur animaux sans connaître les auteurs ou des morsures. Le suivi donné à la plainte ne vous sera pas communiqué,



4. Contactez un refuge local ou votre zone de police si vous estimez que la situation est urgente pour la santé ou la survie de l'animal. Ces acteurs prendront contact avec l'UBEA.

Le Conseil wallon du bien-être des animaux

Créé en janvier 2015 afin d'étudier les problèmes en rapport avec la protection et le bien-être des animaux, le conseil donne un avis sur les questions qui lui sont confiées par le Ministre du bien-être animal ou le service qui a le bien-être des animaux dans ses attributions

et peut également leur soumettre des propositions. Composé de 16 membres, il comprend notamment des représentants des associations de protection animale, du secteur agricole, de la société civile et des experts scientifiques.
bienetreanimal.wallonie.be/cwbea



Refuges : un travail sans relâche

IL EXISTE PLUS DE 120 REFUGES AGRÉÉS EN RÉGION WALLONNE. CHAQUE ANNÉE, DES MILLIERS DE CHIENS ET DE CHATS MAIS AUSSI D'AUTRES ANIMAUX Y SONT RECUEILLIS. L'EXEMPLE DU CENTRE ANIMALIER DE LA CROIX BLEUE À FLOREFFE.



UN ANIMAL SOUS LE SAPIN ?

À l'approche des fêtes, chiens, chats ou hamsters ont la cote ! Or 60 000 animaux sont recueillis chaque année dans les refuges et un tiers des animaux abandonnés après les fêtes sont des cadeaux de Noël ou de Saint-Nicolas ! Rappelez-vous qu'adopter un animal nécessite un engagement dans la durée et une réflexion préalable sur le temps et les moyens qu'on pourra lui consacrer. Car un animal n'est pas un cadeau : c'est beaucoup mieux !



Situé sur le site de l'ancien charbonnage de Floriffoux, ce refuge accueille chaque année entre 500 et 600 animaux. Si les chats et les chiens y sont majoritaires, il héberge également des chèvres, des chevaux et même des cochons vietnamiens !

Le refuge prend en charge les animaux errants, perdus ou abandonnés ainsi que ceux provenant des saisies administratives réalisées par l'UBEA ou les bourgmestres. Il assure le ramassage des dépouilles d'animaux morts sur la voie publique et organise des campagnes de capture de chats errants afin de les stériliser.

La réussite des adoptions des animaux définitivement confiés au refuge constitue une priorité pour Mortimer Van der Meeren, son responsable. « L'objectif est que l'animal adopté ne soit pas ramené, il est donc important de bien connaître son caractère et ses besoins afin de cibler la bonne famille d'accueil ».

Il insiste également sur l'importance d'éduquer le public, notamment en organisant des activités de sensibilisation au bien-être animal et à la protection de la nature.

Liste des refuges agréés consultable sur bienetreanimal.wallonie.be/refuges

VENDRE OU DONNER UN ANIMAL ?

Afin de lutter contre les acquisitions trop impulsives et éviter les abandons, il existe des règles en matière de publicité ! Sauf exception, celle-ci n'est autorisée que dans les revues et les sites internet spécialisés. Il n'est donc plus possible de proposer un animal sur un site généraliste de troc ou de vente entre particuliers... Sur les réseaux sociaux, les publications de particuliers ne peuvent concerner que le don d'un animal et doivent se faire au sein d'un groupe fermé. Liste des revues et sites spécialisés dans l'onglet « publicité » du site du Bien-être animal.



Puissance CAT

Demander aux écoles de fabriquer un jeu portant sur le bien-être animal et le confronter à l'avis de professionnels, c'était le défi du concours Puissance Cat lancé en 2015 !

Un défi relevé par une cinquantaine d'écoles en Wallonie. Gagnante du concours, la classe de 2^e primaire de l'Institut de l'Enfant-Jésus à Nivelles a vu son jeu reproduit en 250 exemplaires. Lors de l'édition 2019

de la journée mondiale des animaux, l'école a concrétisé son rêve en recevant un exemplaire de « Puissance Cat », un jeu coopératif qui se joue à partir de 4 joueurs et jusqu'à 40. Le jeu est disponible dans un réseau de ludothèques en Wallonie.

Plus d'infos :

bienetreanimal.wallonie.be/puissance-cat

JUSQU'À PRÉSENT GÉRÉ AU NIVEAU FÉDÉRAL PAR LE SPF FINANCES, LE PRÉCOMPTE IMMOBILIER EN WALLONIE SERA EFFECTIVEMENT TRANSFÉRÉ EN WALLONIE DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2021. C'EST LE SPW FISCALITÉ QUI ASSURERA ALORS LA PERCEPTION DE CET IMPÔT QUI REPRÉSENTE CHAQUE ANNÉE ENVIRON 1,5 MILLIARD € !

La reprise du précompte immobilier par la Région

✍ Valérie PUTZEYS



Le précompte immobilier, c'est l'impôt appliqué sur les biens immobiliers bâtis (maison, appartement, garage, usine...) mais aussi sur les biens non bâtis (terres, forêts, prairies...), sur le matériel et sur l'outillage. Il est calculé sur base du revenu cadastral indexé.

Il doit être payé chaque année par le détenteur du droit réel sur le bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. L'avis de paiement (avertissement-extrait de

rôle) est envoyé durant le 2^e semestre de l'année.

En Wallonie, le précompte immobilier est fixé à 1,25 % du revenu cadastral (RC) indexé. Viennent s'y ajouter les centimes additionnels établis par les communes et les provinces. Le montant de ces centimes additionnels peut varier chaque année selon la commune ou la province où se situe le bien car il est fixé annuellement par les conseils communaux et provinciaux.

SPW FISCALITÉ : CONTACT ET PERMANENCES

Pour en savoir plus sur le précompte immobilier en Wallonie à partir du 01/01/21, consultez le site www.wallonie.be en tapant « précompte immobilier » dans le moteur de recherche. Les démarches relatives à cet impôt peuvent y être consultées et divers formulaires y sont téléchargeables (formulaires de demande de réduction, de remise ou modération proportionnelle, de contestation et de plan de paiement).

Les services du SPW Fiscalité sont accessibles :

- par mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be
- par téléphone : 081 33 00 01 (call center)
- par courrier : SPW Fiscalité - Avenue Gouverneur Bovesse, 29 - 5100 Namur (Jambes)
- lors des permanences dans les guichets Fiscalité (pour connaître les lieux et horaires : www.wallonie.be)



Possibilité de réduction

Des réductions à cet impôt peuvent être demandées dans trois cas de figure :

- Si votre logement est considéré comme une habitation « modeste ». Conditions : l'immeuble concerné est votre habitation unique, vous l'occupez personnellement et la somme du RC non indexé de votre habitation et du RC de l'ensemble de vos autres biens immobiliers en Belgique ne dépasse pas 745 €.
- Si vous êtes reconnu comme personne handicapée ou grand invalide de guerre.

- Si votre ménage compte au moins deux enfants en vie ou une personne handicapée (invalidité d'au moins 66 %) ou une autre personne à charge du ménage avec un lien familial.

En cas d'inoccupation, d'improductivité ou de destruction d'un bien immobilier durant l'exercice d'imposition, une remise ou modération proportionnelle du précompte immobilier peut être accordée au redevable s'il a été mis dans l'impossibilité de percevoir des revenus de son immeuble, pour des raisons indépendantes de sa volonté.



Le précompte immobilier en Région wallonne



Depuis deux ans, le SPW Fiscalité se prépare activement à intégrer cette nouvelle compétence sur tous les volets : ressources humaines, informatiques, logistique... Un vaste travail qui s'est poursuivi malgré la crise sanitaire.

Depuis octobre 2018, 15 de nos agents, qui seront affectés à l'établissement du précompte immobilier, suivent un stage d'immersion au sein du SPF Finances, explique Vincent Yernaux, directeur en charge de la matière au SPW Fiscalité.

Depuis 2019, 15 autres agents, qui s'occuperont du contentieux et du recouvrement, suivent le même cursus. Il s'agit d'une collaboration inédite dans le cadre d'un transfert de compétence. Et qui s'est révélée très positive ! Nos fonctionnaires ont été intégrés dans les différentes antennes wallonnes du SPF Finances. Ils ont ainsi pu s'imprégner de la matière et se familiariser avec tous les cas de figure et les sensibilités locales. Malgré la crise sanitaire, ces stages se sont poursuivis. Les agents se sont adaptés aux modalités de travail mises en place par le fédéral et ont ainsi pu poursuivre leur apprentissage.

FORMATIONS MAINTENUES

Ces agents ne sont pas les seuls à être concernés par l'intégration de l'impôt dans le giron régional.

Au printemps, des séances d'informations en présentiel étaient programmées en vue de former les agents de 1^{ère} ligne qui sont en contact direct avec les contribuables wallons (call center fiscalité, numéro vert 1718, Espaces Wallonie...), précise Cindy Lacroix, coordinatrice du programme de formation. En raison du confinement, elles ont dû être annulées. Mais, ces formations ont été reprogrammées dès cet automne selon des modalités adaptées à la crise Covid.



Jusqu'au 31 décembre 2020, le SPF Finances reste compétent pour le suivi des demandes et le traitement des dossiers relatifs au précompte immobilier. Le SPW Fiscalité ne peut nullement intervenir en la matière avant le 1^{er} janvier 2021 car il ne dispose pas des données fiscales permettant d'assurer un suivi.



STÉPHANE GUISSÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SPW FISCALITÉ

LA REPRISE DU PRÉCOMPTÉ IMMOBILIER EST UN GROS CHALLENGE POUR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE. QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS AUXQUELLES VOS SERVICES DOIVENT FAIRE FACE ?

La grande difficulté de ce projet est que le transfert de compétences s'effectue en bloc le 1^{er} janvier 2021.

Le SPW va devoir gérer concomitamment l'arrivée de 79 nouveaux agents le 4 janvier 2021 avec très peu d'anticipation possible, le transfert de tous les dossiers de contentieux administratifs et judiciaires en cours, la reprise de tout le recouvrement non clôturé, la mise en route d'une toute nouvelle suite logicielle pour gérer la matière. Tout en devant préparer dès janvier 2021 l'enrôlement de l'exercice 2021.

La préparation a été professionnelle, depuis près de trois ans, mais l'exercice n'en demeure pas moins à haut risque.



BISHER EINE FÖDERALE ZUSTÄNDIGKEIT, WIRD DER IMMOBILIENSTEUERVORABZUG AB DEM 1. JANUAR 2021 VON DER WALLONIE ÜBERNOMMEN. ES IST DANN DER ÖFFENTLICHE DIENST (ÖDW) STEUERWESEN, DER FÜR DIE ERHEBUNG DIESER STEUER, DIE JÄHRLICH ETWA 1,5 MILLIARDEN € AUSMACHT, VERANTWORTLICH IST.



Die Übernahme des Immobiliensteuervorabzugs durch die Region

✍ Philippe DELHAES

Der Immobiliensteuervorabzug ist eine Steuer, die auf bebautes Eigentum (Haus, Wohnung, Garage, Fabrik usw.), aber auch auf nicht bebautes Eigentum (Grundstücke, Wälder, Wiesen usw.), sowie auf Geräte und Werkzeuge erhoben wird. Sie wird auf der Grundlage des indexierten Katastereinkommens berechnet.

Diese ist jährlich am 1. Januar des Steuerjahres vom Inhaber des dinglichen Rechts auf das Eigentum geschuldet. Die diesbzgl. Zahlungsaufforderung

(Steuerbescheid) wird in der zweiten Jahreshälfte versandt.

In der Wallonie beträgt der Immobiliensteuervorabzug 1,25 % des indexierten Katastereinkommens. Hinzu kommen die zusätzlichen Zuschlag Hundertstel, die von den Gemeinden und Provinzen festgelegt werden. Die Höhe dieser Zuschlag Hundertstel kann jedes Jahr je nach Gemeinde oder Provinz, in der sich der Besitz befindet, variieren, da sie jährlich von den Gemeinde- und Provinzialräten festgelegt wird.



Bis zum 31. Dezember 2020 bleibt der FÖD Finanzen für die Weiterverfolgung von Anträgen und die Bearbeitung von Akten im Zusammenhang mit dem Immobiliensteuervorabzug zuständig. Der ÖDW Steuerwesen kann in dieser Angelegenheit nicht vor dem 1. Januar 2021 tätig werden, da er nicht über die steuerrechtlichen Daten zur Weiterbearbeitung verfügt.



Möglichkeiten der Reduzierung

Ermäßigungen auf diese Steuer können in drei Fällen beantragt werden :

- Wenn Ihre Wohnung als "bescheidene" Wohnung betrachtet wird. Bedingungen : Die betreffende Immobilie ist Ihre einzige Wohnung, Sie bewohnen sie persönlich, und die Summe des nicht indexierten Katastereinkommens Ihrer Wohnung und die Katastereinkünfte aller Ihrer anderen Immobilien in Belgien übersteigt nicht 745 €.
- Wenn Sie als Person mit Behinderung oder als "schwerer Kriegsinvalid" anerkannt sind.

- Wenn Ihr Haushalt mindestens zwei lebende Kinder, eine Person mit Behinderung (von mindestens 66 %) oder eine andere unterhaltsberechtigten Person mit Verwandtschaftsgrad zählt.

Bei Leerstand, Ertragslosigkeit oder Zerstörung einer Immobilie während des Steuerjahres wird dem Steuerpflichtigen (Eigentümer, Besitzer usw.) ein proportionaler Nachlass oder eine Minderung der Immobiliensteuer gewährt, wenn er aus Gründen, die er nicht zu verantworten hat, keine Einkünfte aus seinem Vermögen erzielen konnte.

ÖDW STEUERWESEN : KONTAKT UND SPRECHSTUNDEN

Um mehr über den Immobiliensteuervorabzug in der Wallonie ab dem 1/1/2021 zu erfahren, besuchen Sie www.wallonie.be, indem Sie "Immobiliensteuervorabzug" in das Suchfeld eingeben (anfangs sind diese Informationen nur in französischer Sprache ersichtlich). Das jeweilige Ermäßigungsformular kann dort heruntergeladen werden ("Antrag auf Ermäßigung des Immobiliensteuervorabzugs"/ "Antrag auf proportionelle Ermässigung").

Die Dienste des ÖDW Steuerwesens sind zugänglich :
– per E-Mail : steuerfisc.eupen@spw.wallonie.be
– per Telefon : 087 39 11 70 (Callcenter)
– per Post : ÖDW Steuerwesen - Hütte 79 (Quartum Center) - 4700 Eupen
– Sprechstunden vor Ort : nur auf vorherige Terminabsprache (Informationen diesbzgl. auf www.wallonie.be)



REScoop Wallonie : de l'énergie verte pour le citoyen

✎ Michaël MODOLO



LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EST AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS. POUR Y PARVENIR, DES COOPÉRATIVES INVESTISSENT POUR MONTER DES PROJETS VIABLES DANS DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE.

Les premières coopératives remontent à 2007. Aujourd'hui, 16 coopératives sont actives en Wallonie et sont regroupées au sein de la fédération REScoop Wallonie.

RESCOOP WALLONIE

S'associer, c'est être plus forts pour développer des projets. Une fédération permet aussi de défendre les intérêts des coopératives auprès des autorités politiques, d'être le relais du secteur auprès des communes et des développeurs privés ou encore de faire valoir une expertise en matière de modèle participatif citoyen.

Fabienne Marchal, Présidente de Rescoop Wallonie : « *L'énergie est une matière stratégique actuellement sous l'influence de multinationales très puissantes. Il faut éveiller les consciences et permettre aux citoyens de se réappropriier une partie de l'énergie produite sur leur territoire. Notre chance, c'est que le pouvoir politique wallon est sensible à cette cause. Il vient en effet de nous octroyer un subside de 200 000 € pour développer les activités des coopératives existantes, en créer de nouvelles et faire émerger le modèle participatif.* »

COMMENT FONCTIONNE UNE COOPÉRATIVE ?

L'idée de base est de pouvoir financer un projet grâce à des citoyens-coopérateurs qui décident librement d'y investir une somme d'argent. De la sorte, ils deviennent propriétaires du projet et peuvent ensuite acheter l'électricité produite.

Le profil de l'investisseur est celui qui veut participer activement à la transition énergétique, qui veut aider à produire de l'énergie verte locale ou qui souhaite consommer de l'énergie produite grâce à son investissement.

Bernard Deboyser, Administrateur délégué de Hesbénergie créée en 2013 : « *Nous comptons 1000 coopérateurs possédant chacun une voix à l'assemblée générale quels que soient le montant investi et le nombre de parts souscrites. Ce processus démocratique empêche un souscripteur de prendre le contrôle de l'entreprise.* »

Chaque semaine, de nouveaux coopérateurs nous rejoignent et participent en moyenne à hauteur de 1 000 €. Investir dans un projet énergétique local et consommer directement l'énergie produite, c'est le circuit-court énergétique par excellence ! Nous développons des projets dans l'éolien (Fernelmont, Juprelle, Boneffe, Wanze, Perwez) et dans des centrales hydroélectriques sur l'Ourthe (Angleur, Chanxhe) et sur la Sambre. »



RESCOOP WALLONIE EN QUELQUES CHIFFRES :

16
coopératives

12 000
coopérateurs ayant investi
18,3 millions €

57
giga-watt produits en 2019,
de quoi fournir de l'électricité
à 16 000 ménages

Des investissements dans le secteur éolien, photovoltaïque, hydroélectrique et dans des projets qui utilisent la biomasse sèche et humide.

En savoir plus :

www.rescoop-wallonie.be
www.hesbenergie.be



Saviez-vous que :

COCITER - Créé en 2015 par 13 coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, le Comptoir Citoyen des Énergies est un fournisseur d'électricité verte. Chaque coopérateur peut ainsi acheter l'électricité qu'il a aidé à produire. Actuellement, 5 500 ménages wallons se fournissent chez Cociter.

Prix moyen d'une éolienne (études, fondation, terrassement, construction) : 4 millions €.



OFFRIR UNE SOLUTION CHIRURGICALE NATURELLE ET PERSONNALISÉE AUX FEMMES AYANT SUBI UNE ABLATION DU SEIN, C'EST LE DÉFI DU PROJET MAT(T)ISSE. UNE DÉMARCHE RÉSOLUMENT INNOVANTE, PORTÉE PAR L'INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN.

Le projet Mat(t)isse

En Europe, 1 femme sur 8 développe un cancer du sein au cours de sa vie. Parmi celles-ci, 4 sur 10 doivent subir une mastectomie (ablation du sein), une opération souvent lourde de conséquences, notamment psychologiques.

Pourtant, seules 20 % d'entre elles optent ensuite pour une reconstruction mammaire, une intervention qui ne rencontre pas toujours les besoins des patientes ni ceux du corps médical.

Face à ce constat, le projet Mat(t)isse vise à offrir une solution innovante, répondant aux attentes d'un grand nombre de patientes par une technologie permettant de reconstruire une poitrine personnalisée tout en évitant l'utilisation de silicone.

UNE PROTHÈSE RÉSORBABLE ET PERSONNALISÉE

C'est une rencontre entre un chirurgien plasticien, deux médecins biologistes et un industriel du textile qui a fait germer l'idée du protocole de reconstruction Mat(t)isse.

Il consiste à prélever chez la patiente un lambeau de son propre tissu graisseux et à le placer sous un implant

résorbable de la forme d'une coque renversée. Réimplanté à l'endroit de la reconstruction, l'implant constitue une véritable « chambre cellulaire » qui permet aux tissus prélevés de se développer pour occuper tout l'espace en 6 à 12 mois.

Une fois les tissus régénérés, l'implant se résorbe et laisse place au nouveau sein. Les avantages de cette démarche : une reconstruction personnalisée et définitive, ne présentant aucune toxicité pour l'organisme.

UNE PORTE OUVERTE VERS DE NOUVELLES APPLICATIONS

Pour mener à bien cet ambitieux projet, ses partenaires doivent avancer sur plusieurs aspects : affiner la composition de l'implant, assurer la compatibilité entre les cellules humaines et les biomatériaux et travailler sur la géométrie des implants pour favoriser la chirurgie la plus simple et la moins invasive possible.

Si le projet se concentre actuellement sur les prothèses mammaires, il ouvre également la porte à de futures applications concernant des implants utilisés pour d'autres parties du corps comme les fesses ou le visage, tant en chirurgie thérapeutique qu'esthétique.



Pour réussir cette véritable prouesse technique, des compétences ont été mises en commun de part et d'autre de la frontière belgo-française. Côté wallon, l'UMons apporte son expertise en mécanismes biologiques et dans l'étude des interfaces entre cellules et matériaux tandis que Materia Nova fait bénéficier le projet de ses connaissances en développement de biomatériaux. Le Sirris mobilise ses compétences en termes de modélisation de volumes et d'impression 3D.

Le projet a débuté en janvier 2018 et court jusque fin 2021. Son budget total est de 3 millions €. Coordonné par le CHU de Lille, il est financé par le programme Interreg France-Wallonie-Flandre.

En savoir plus :

mattisse-project.eu



CHIFFRES CLÉ

1/8

1 femme sur 8 développe un cancer du sein au cours de sa vie en Europe.

4/10

doivent subir une mastectomie

20

% d'entre elles optent pour une reconstruction mammaire



UNE SÉLECTION DE PUBLICATIONS

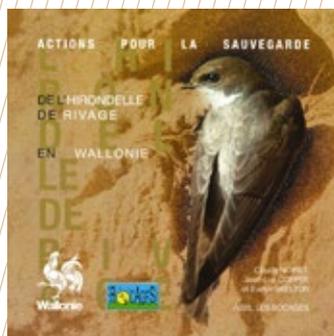
ÉDITÉES PAR LES INSTITUTIONS RÉGIONALES WALLONNES



La revue Les Échos du Logement est un périodique d'une soixantaine de pages, édité depuis 1992 par le département du Logement, à destination de tous les acteurs du Logement et des personnes intéressées par le domaine. La revue cherche à orienter ses lecteurs vers la réflexion et le débat autour d'une thématique centrale reliée à la politique du Logement ou à l'habitat de façon générale, en mettant notamment en exergue des interviews, des témoignages ou des articles de fond présentant des points de vue différents et nuancés.

LES ÉCHOS DU LOGEMENT ABONNEZ-VOUS !

Il est possible de s'abonner, gratuitement, à la version numérique [Abonnement - Les Échos du Logement (numérique)] ou à la version papier [Abonnement - Les Échos du Logement (papier)] en visitant le site ediwall.wallonie.be. Tous les anciens numéros sont également téléchargeables en version numérique sur ce même site ou sur logement.wallonie.be (consultation au format Flipbook)



À l'origine, l'hirondelle de rivage nichait dans les berges des cours d'eau, mais la raréfaction de son habitat l'a obligée à s'installer dans des carrières et autres sites artificiels, où elle trouve des talus de matériaux meubles. Les interventions humaines peuvent également aider à la réalisation ou à la conservation de son habitat. Le projet Cap'hirondelles mené par l'Asbl Bocages et subsidié par la Région wallonne, a pour but la sauvegarde de ces hirondelles et de leur habitat.

ACTIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'HIRONDELLE DE RIVAGE EN WALLONIE - LE PROJET CAP'HIRONDELLES

Édité avec le soutien du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. La brochure gratuite de 72 pages (stock limité) peut être commandée en version papier sur ediwall.wallonie.be. Le site permet également l'accès, en version numérique à d'autres documents de sensibilisation sur le projet.



Avec l'itinéraire La Route de la mémoire en Wallonie, l'Agence wallonne du Patrimoine signe son dixième volume. De vocation clairement touristique, ce guide illustre une sélection de lieux liés à la campagne de 1815 et aux deux guerres mondiales accompagnée des renseignements pratiques destinés à l'organisation des visites.

LA ROUTE DE LA MÉMOIRE EN WALLONIE LES CONFLITS DE L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

Édité par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) dans la collection des Itinéraires du Patrimoine wallon, 304 pages + 144 illustrations.
Prix : 12 € (+ frais de port).

Pour commander auprès de l'AWaP :

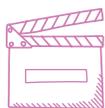
- Par téléphone : 081 23 07 03
- Par mail : publication@awap.be
- Auprès de votre librairie



(RE)DIFFUSÉE CHAQUE SEMAINE SUR LA RTBF, « LES AMBASSADEURS » EST UNE ÉMISSION QUI PERMET DE DÉCOUVRIR NOTRE RÉGION SOUS TOUTES SES FORMES ET SES DIVERSITÉS. MOMENT D'ÉVASION ET DE DÉTENTE, ELLE DOIT AUSSI SON SUCCÈS AU TALENT ET AU CHARISME DE SES TROIS ANIMATEURS.

MICHAËL MODOLO

Les Ambassadeurs : ils nous font vivre la Wallonie !



LES AMBASSADEURS

150 émissions depuis septembre 2015

Diffusion le samedi à 13h35.

Disponible en streaming sur la plateforme Auvio de la RTBF.

Une nouvelle approche par thématique est en préparation. Quelques thèmes envisagés : l'accessibilité touristique pour les personnes porteuses d'un handicap, faire du tourisme avec son chien, la route de la bière, les 200 ans de l'Opéra royal de Wallonie, le tourisme connecté, la Wallonie sauvage, les châteaux, l'art urbain...



Pour son 50^e numéro, *Vivre la Wallonie* a pris la direction de Seneffe, sur le lieu d'un tournage, pour y rencontrer **Armelle Gysen, Jean-Philippe Watteyne** et **Guy Lemaire**, les protagonistes de l'émission.

VIVRE LA WALLONIE (VLW) : QUI A EU L'IDÉE DES « AMBASSADEURS » ?

Armelle - Ce type d'émission figure au cahier de charges de la RTBF. Elle s'inscrit dans la complémentarité de « Mon plus beau village », « Agence tourisme » et « La grande évasion ».

Guy - C'est un mixte de « Télétourisme » et de « La clé des champs » qui donnait la parole aux producteurs locaux. Nous tournons chaque année en moyenne 25 émissions rediffusées très souvent. Un produit touristique, c'est une destination, un lieu et une visite agrémentée par des activités, des produits de terroir et des talents.

Jean-Phi - Travailler les produits du terroir, c'est découvrir des choses étonnantes : une culture du safran à Péruwelz, un foie gras succulent à Aywaille et à La Roche, des vins de très grande qualité à Liège (Vins de Liège) ou un mousseux fantastique à Quévy (Chant d'éole).

VLW : COMMENT LES DESTINATIONS SONT-ELLES SÉLECTIONNÉES ?

Armelle - Deux éditrices font du repérage en amont pour évaluer le potentiel d'un lieu. Sélection faite, des journalistes

fabriquent un scénario pendant 3 semaines. Il faut ensuite compter 4 jours de tournage avant d'assembler le tout pour le produit fini, ce qui représente environ 6 semaines de travail.

Guy - On essaye de sortir des sentiers battus sans oublier les incontournables. Finalement, la crise sanitaire nous fait redécouvrir ce qui se trouve parfois à 10 minutes de chez soi, comme une sorte de « circuit court ».

Jean-Phi - La face cachée d'un endroit peut jouer. Quand on arrive à Feluy, on pense voir une raffinerie et on tombe sur un village en pierre avec un château merveilleux. Ici, à Seneffe, le petit port de plaisance est un régal ! À Hastière, traverser la Meuse avec le dernier « passeur » de Wallonie, c'est un saut dans le passé des années 20 quand la noblesse venait en vacances en bord de Meuse...

VLW : « LES AMBASSADEURS », C'EST TRANSMETTRE UNE HISTOIRE, UN SAVOIR, UNE RECETTE LOCALE...

Armelle - Absolument. J'ai pratiqué la danse classique, une discipline où on ne dispose pas d'une partition. Il faut répéter les gestes qui nous ont été transmis. Dans l'émission, les autochtones parlent de leur village, de petits secrets, anecdotes et légendes locales...

Guy - Nous donnons la parole à la mémoire collective. Nous sommes toutes et tous les ambassadeurs de notre propre terroir.



FF

150 ÉMISSIONS DEPUIS SEPTEMBRE 2015

Jean-Phi - La force d'un village, ce sont ses habitants, commerçants et artisans. En cuisine, ma mère et ma grand-mère m'ont fait découvrir les goûts, comme la sauce « al berdouille » que je fais goûter à mes enfants. Au restaurant, je propose le « pagnon borain », le dessert du pauvre il y a 150 ans.

VLW : LE WALLON PRÉFÈRE SOUVENT PARTIR AU SOLEIL. POURTANT LA WALLONIE NE MANQUE PAS DE CHARME.

Armelle - C'est certain. Quoi de plus vivifiant que de partir à vélo ou en mobilhome pour pouvoir se réveiller devant une rivière et regarder la beauté de la nature. À vouloir faire du monde un village, on s'essouffle !

Guy - Je me sens bien partout en Wallonie malgré les différences, notamment linguistiques. La manière de prononcer un mot en wallon peut évoluer dans les hameaux d'une même commune.

Jean-Phi - Sur le chemin de la vie, on essaie de retrouver ses racines. En cuisine, les produits locaux peuvent donner des associations surprenantes : du gibier avec des asperges ou des zakouskis à base de jeunes pousses de sapin ramassées au bord d'une rivière. Et ça marche !

VLW : QUEL EST LE LIEU QUI VOUS A MARQUÉ AU COURS DE VOS TOURNAGES ?

Armelle - Je me souviens d'un tournage à Laforêt (Vresse-sur-Semois) qui a débuté à 5 heures du matin. Je revois ce petit « pont de Claies » en jonc tressé qui permet aux producteurs de tabac de traverser la Semois. Il était recouvert d'une brume épaisse qui s'est dissipée en 15 minutes pour laisser place à un paysage idyllique sous le soleil levant : un moment magique.

Guy - J'aime beaucoup la Gaume et le village de Torgny où ont été plantés les premiers vignobles de Wallonie. J'ai aussi rencontré un personnage étonnant qui exerçait la profession de cafetier-coiffeur, ça ne s'invente pas.

Jean-Phi - J'emprunte souvent l'autoroute Liège-Namur. J'y ai découvert un endroit où l'horizon s'ouvre entre des rangées d'arbres pour faire apparaître une petite chapelle. A chaque changement de saison, la palette des couleurs me fait penser à une toile de maître.

VLW : A FORCE D'EN DÉCOUVRIR LES MOINDRES RECOINS, QUEL EST VOTRE REGARD SUR LA WALLONIE D'AUJOURD'HUI ?

Armelle - Un renouveau urbanistique : Marche-en-Famenne, Mons, Charleroi ou Seraing se transforment à vue d'œil. Je constate aussi la multiplication d'initiatives citoyennes pour préserver la faune et la flore.

Guy - Un sentiment d'appartenance, d'identité qui devrait être plus fort chez chaque citoyen de Wallonie.

Jean-Phi - Un retour au naturel. Sur le toit de mon nouveau projet de restaurant à Bruxelles, j'ai placé un potager et cinq ruches. À la carte, on peut déguster un parmentier de queue de bœuf : une tuerie !

Guy Lemaire

Né à Liège, il grandit à Herstal. Après des études en philologie romane, il se dirige vers la télévision pour laquelle il produira : Télétourisme, Autovision, Tour de chances, Escapades gourmandes, La clef des champs, En voyage, Une brique dans le ventre, Jardins et loisirs...

Armelle Gysen

Née à Bruxelles, elle passe sa jeunesse dans le Brabant wallon. Depuis 2016, elle habite à la campagne. Formée au journalisme, elle fait de la télévision depuis 25 ans.

Jean Philippe Watteyne

Né à Louvain-la-Neuve, il passe son enfance dans le Borinage et s'établit à Mons. Finaliste de Top chef 2013, il dirige le restaurant « Rebelge » (31, avenue Reine Astrid à Mons)





© Leonard Eric

Safran de Cotchia : de l'exotisme au cœur de la Hesbaye

Depuis 2009 et de nombreuses distinctions reçues, Sabine et Eric Léonard n'ont pas chômé. 11^e génération d'agriculteurs basée à Wasseiges, ils ont réorienté l'exploitation familiale et lancé la première plantation professionnelle de safran en Belgique.

Avec plus de 600 000 bulbes produits annuellement et 42 km de lignes de crocus sativus, l'entreprise s'est développée en créant diverses activités telles que la production du safran cultivé à la main et l'élaboration de produits dérivés safranés. Des compléments alimentaires qui favorisent la détente à la confiture en passant par les liqueurs, leur choix de produits est bien étoffé.

Reconnue comme Centre de référence et d'expérimentations par la Région wallonne, la safranière organise des visites guidées. Le programme de celles-ci pour 2021 est déjà établi.

Plus d'infos :

www.safrandecotchia.com



Igor Snyders entre dans le club fermé des Euro-Toques

Petit, Igor s'intéresse déjà aux odeurs et aux arômes émanant de la cuisine.

À 14 ans, la cuisine devient sa vocation. Il s'inscrit à l'école d'hôtellerie de Spa.

Chef exécutif à l'Opéra royal de Wallonie, au Forum et au Théâtre de Liège, il intègre, en 2018, l'Ordre des 33 Maîtres queux de Belgique et ouvre la « Maison Snyders » à Vivegnis, près d'Oupeye.

C'est au détour d'une visite du Président d'Euro-Toques dans l'établissement d'Igor, que la cuisine du jeune chef liégeois est remarquée par la dégustation d'un met emblématique de la région : « L'oie à l'instar de Visé ».

L'association Euro-Toques est née en France sous la houlette de Paul Bocuse et Pierre Romeyer. Référence incontestable, elle récompense des artisans cuisiniers, défenseurs de la qualité et du goût.

Ce qui a séduit, c'est aussi la cuisine du chef à base de produits sains, locaux et de saison, ainsi que la maîtrise de ses préparations au siphon, un accessoire de cuisine utilisé pour réaliser des mousses, de la chantilly ou des crèmes, mais aussi de l'espuma, une mousse légère et aérienne.

Il se chuchote que le célèbre Guide Michelin pourrait venir prochainement dans son établissement. À suivre...



Les huiles essentielles

UTILISÉES DANS LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Longtemps réservées à la parfumerie ou à l'agro-alimentaire, les huiles essentielles font désormais leur entrée en agronomie en constituant un domaine d'étude privilégié dans l'élaboration de pesticides naturels.

Grâce aux travaux des équipes du laboratoire de chimie

des molécules naturelles de Gembloux Agro-Bio Tech, l'ULiège, participe à plusieurs programmes de recherche portant, notamment, sur les interactions entre les huiles essentielles et les membranes des cellules végétales. Engagée dans le projet européen « European Hub on new challenges in the field of essential oil », elle participe

à l'échange et la diffusion de connaissances sur les huiles essentielles dans différents pays.

Le laboratoire de chimie des molécules naturelles est également engagé dans deux projets financés par la Wallonie et dont l'UCLouvain est le promoteur : le projet Oilprotect, initié au Cameroun

et qui vise à isoler les huiles essentielles pouvant agir comme insecticides dans les silos à grains et le projet TreelInjection consistant à injecter directement les huiles essentielles dans la sève de pommiers ou poiriers pour les protéger contre certaines maladies ou insectes.



© Céline Pieters

Louis Toussaint : du cyclisme au para-aviron

Ancien espoir du cyclisme, Louis Toussaint a vu sa vie basculer en 2012 lorsque, lors d'un entraînement, il percute au détour d'un virage une camionnette stationnée sur le bord de la route.

Le verdict est terrible et sans appel : il est paralysé au niveau des membres inférieurs.

Mais, pour ce jeune homme, originaire d'Yvoir, cette situation n'a pas raison de son courage, de sa ténacité et de sa passion pour le sport.

Après s'être exercé au handbike, Louis découvre le para-aviron lors d'une journée organisée par la Ligue Handisport. Il se lance

alors dans cette discipline avec enthousiasme et succès.

Avec son bateau adapté (plus long et muni de flotteurs pour éviter tout chavirage et doté d'un siège fixe), le rameur enchaîne les performances depuis 2017 : trois fois champion de Belgique, médaille de bronze à la coupe du monde et une 11^e place aux championnats du monde en 2018. Si bien que, désormais, ce sont les Jeux paralympiques qui sont dans son viseur.

Son handicap, Louis l'assume aussi sur le plan professionnel. Diplômé en journalisme, il réalise des reportages sportifs pour la télé locale namuroise Canal C.



L'Oréal REMPORTE LES BELGIAN BUSINESS AWARDS FOR THE ENVIRONMENT

Pour la 17^e fois, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) a remis les Belgian Business Awards for the Environment (BBAE), récompensant les petites et grandes entreprises belges pour leur engagement en matière de développement durable.

L'entreprise wallonne L'Oréal a décroché la première place. Cela fait plus de 20 ans que son usine de Libramont prend des initiatives pour limiter son impact sur l'environnement.

En 2019, elle est devenue une « Waterloop factory ». L'entièreté de l'eau nécessaire aux utilités provient d'eau recyclée en boucle sur le site. L'eau du réseau n'est utilisée que pour la fabrication des produits ou pour les besoins des collaborateurs. C'est grâce à la combinaison de deux technologies (osmose et évapoconcentration) que ce recyclage des effluents est devenu possible. En termes de volume, cette combinaison permet de recycler en moyenne 200 m³ d'eau par jour, soit 60 millions de litres par an !



EN CES TEMPS DIFFICILES, VOTRE MAGAZINE VOUS PROPOSE QUELQUES IDÉES D'ESCAPADES ET DE VISITES À FAIRE LORSQUE LES BEAUX JOURS, AU PROPRE COMME AU FIGURÉ, SERONT DE RETOUR. **CAP SUR LES ARDENNES BRABANÇONNES QUI DOIVENT LEUR NOM À L'ASPECT VERDOYANT DE LEURS PAYSAGES ET AU RELIEF CHAOTIQUE DE LA RÉGION.**

COMPOSÉE DES VILLES ET COMMUNES DE CHAUMONT-GISTOUX, GREZ-DOICEAU, OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE, RIXENSART ET WAVRE, CETTE RÉGION REGORGE DE COINS TRANQUILLES ET DÉPAYSANTS.

Bienvenue **En Ardennes brabançonnnes !**



© MTBW - Musée de l'horlogerie

✂ **Véronique BINET et Evelyne DUBUISSON**

LOUVAIN-LA-NEUVE, LA PLUS JEUNE VILLE DE BELGIQUE

Créée en 1972 suite à la séparation linguistique de l'Université Catholique de Louvain (Leuven, aujourd'hui en Brabant flamand), cette cité universitaire au centre exclusivement piétonnier, s'est bien développée depuis sa création. Avec une mixité socio-professionnelle et une architecture à dimension humaine, elle invite à la flânerie.



INFOS

**Maison du Tourisme des Ardennes
brabançonnnes**
Au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville
Rue de Nivelles 1
1300 Wavre
010 23 03 52/23 03 23
info@mtab.be
www.mtab.be

Le patrimoine culturel et architectural n'est pas en reste avec des châteaux, des édifices religieux et des musées remarquables sans oublier une offre généreuse d'activités pour tous les goûts !

MUSÉE HERGÉ, UN REGARD PASSIONNÉ SUR L'ŒUVRE DU PÈRE DE TINTIN

Plus de 80 planches originales, 800 photos, documents et objets divers ont été rassemblés en ce lieu magique, lumineux et audacieux. Son architecte, Christian de Portzamparc, poète du volume et de l'espace, a rêvé et conçu un bâtiment hors-norme pour un patrimoine qui l'est tout autant. Surprise garantie avec le dessinateur aux talents multiples : graphiste, publiciste, caricaturiste, scénariste et peintre à ses heures perdues, Hergé fut tout cela et bien plus encore.

WAVRE, TÉMOIN DE L'ÉPOPÉE NAPOLÉONNIENNE

Le 18 juin 1815, alors qu'à Waterloo, Napoléon mène une grande partie de son armée face aux alliés, une autre partie se bat à quelques kilomètres de là contre les Prussiens. Les troupes françaises, menées par le maréchal Grouchy, tentent de prendre la ville de Wavre pour rejoindre le reste de l'armée. Après de longues heures de combat, les Français arrivent enfin à passer la Dyle à hauteur de Limal mais, font demi-tour le lendemain, une fois la défaite de l'Empereur apprise. Chaque premier week-end de juillet, la ville revit l'épopée napoléonienne au son des tambours et des coups de canons. Plusieurs centaines de reconstituteurs venus des quatre coins de l'Europe installent leur tente et rejouent la bataille qui a marqué l'histoire de la ville.



**LE MUSÉE DE L'HORLOGERIE
À LONGUEVILLE ABRITE UNE
COLLECTION PRESTIGIEUSE
D'HORLOGES ANCIENNES
ET CONTEMPORAINES
ET DE PENDULES RARES.**

**LE CHÂTEAU DE RIXENSART,
UN LIEU CHARGÉ D'HISTOIRE**

Les Ardennes brabançonnaises ont vu naître de nombreux et impressionnants châteaux. La plupart d'entre eux sont des propriétés privées mais restent souvent accessibles à certaines périodes de l'année, comme lors des Journées du Patrimoine.

Classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie, le château de Rixensart, mentionné dès 1217, prend sa forme actuelle au 17^e siècle avec ses quatre ailes et sa cour intérieure. En briques rouges et en pierres blanches, de style brabançon, il s'inspire aussi du style renaissance espagnole, précurseur du Baroque. En 1715, le château est acquis par la famille de Mérode qui l'habite toujours. Au début du 20^e siècle, le Prince Félix de Mérode fera installer des annexes dont l'Orangerie et aménager des jardins en s'inspirant des plans de Le Nôtre, l'architecte des jardins de Versailles.



La Place de Céroux-Mousty et ses 56 tilleuls. Cette place de 10 000 m² est la plus grande et la plus verte des places des Ardennes brabançonnaises.



Créé en 1904, le lac de Genval est un lieu de promenade, d'activités nautiques et de découvertes inattendues.



Randonner en Brabant wallon

PETITS CHEMINS, SENTIERS OU RUELLES, PRAIRIES, RUISSEAUX ET BOIS : LA DIVERSITÉ ET LA RICHESSE DES PAYSAGES DES ARDENNES BRABANÇONNES RAVIRONT LES PROMENEURS ET LES CYCLISTES DÉSIREUX D'ALLIER LE SPORT À LA DÉCOUVERTE D'UN PATRIMOINE EXCEPTIONNELLEMENT RICHE.

VIVRE LA WALLONIE



© MTBW - Lac de Louvain-la-Neuve



LA RÉVERIE DU PROMENEUR SOLITAIRE

Ce sentier piétonnier, d'un peu moins de 2 km, permet de faire le tour du lac de Louvain-la-Neuve, une étendue d'eau de 7 ha, aménagée pour servir de bassin d'orage et d'étang de pêche. Le profil en pente douce du lac et ses zones de grandes profondeurs favorisent une flore et une faune très intéressantes, de nombreuses espèces d'oiseaux s'y retrouvant notamment pour une halte migratoire. Cette jolie promenade facile vous ravira par son caractère bucolique et la vue qu'elle offre sur la ville de Louvain-la-Neuve.

Infos :

www.destinationbw.be
(onglet « se balader »)



DÉCOUVREZ LE CENTRE HISTORIQUE DE WAVRE

Partez à la rencontre du centre de Wavre avec cette promenade de 2 km qui passe par les endroits les plus fameux de la ville. Vous y découvrirez notamment la crapaud, une jolie stature d'adolescente jouant avec un crapaud, installée dans la cour de l'hôtel de l'Escaille. Mais aussi l'hôtel de Ville, l'église Saint-Jean-Baptiste dont l'un des piliers présente un boulet français encastré ou encore le Maca, le célèbre petit personnage en bronze qui symbolise l'esprit espiègle des Wavriens !

Infos :

www.destinationbw.be
(onglet « se balader »)

SE BALADER AU BOIS DES RÊVES

Au cœur du Brabant wallon, le Domaine provincial du Bois des Rêves se compose essentiellement de bois et d'une zone humide d'un grand intérêt botanique et zoologique. Il constitue un réel havre de paix pour les piétons et les cyclistes qui peuvent venir se plonger en toute quiétude dans ses 67 ha de nature. Il offre notamment aux plus sportifs un parcours VTT en circuit fermé ainsi qu'une piste de santé de 1500 m dotée de 15 obstacles. Une piste de 500 m avec neuf obstacles est réservée aux personnes à mobilité réduite.

Infos :

www.destinationbw.be
(onglet « se balader »)



TOUT SAVOIR SUR LE BIG BANG

Ce parcours cyclable original de 75 km relie la ville de Louvain-la-Neuve à celle de Leuven. Il est dédié à Georges Lemaître, un professeur de Louvain à l'origine de la fameuse théorie du Big Bang qui tente d'expliquer la création de l'univers. Le circuit traverse la forêt de Meerdaal avant d'emmener le cycliste sur un parcours joliment vallonné à travers la campagne brabançonne. Le parcours propose huit haltes indiquées par des QR codes, proposant notamment des explications sur la théorie du Big Bang. Dépliant téléchargeable sur le site de la Maison du tourisme.

PARTEZ À LA CHASSE AUX TRÉSORS !

Entre jeu de piste et géocaching, les chasses aux trésors Totemus combinent le sport, l'aventure et la culture en mettant en valeur l'art, la gastronomie, les contes et les légendes wallons. Cette appli totalement gratuite propose cinq parcours en Brabant wallon. Découvrez vite cette expérience originale et lancez-vous à la recherche des totems, échangeables contre des cadeaux sur le site de Totemus.

Infos :

www.destinationbw.be
(onglet « les aventuriers »)

**PRIX :**

Un séjour d'une nuit au Martin's Château du Lac de Genval

(avec menu 4 services et accès au SPA)

Tentez votre chance !

QUESTION 1

Quel est le taux du précompte immobilier appliqué en Wallonie ?

- A. 1,25 %
- B. 1,50 %
- C. 2 %

QUESTION 2

Pour quels chats la stérilisation n'est-elle pas obligatoire en Wallonie ?

- A. Pour les chats destinés à être vendus ou donnés
- B. Pour les chats d'élevage
- C. Pour les chats nés après le 1^{er} novembre 2017

QUESTION 3

Quels arbres peut-on admirer sur la place communale de Céroux-Mousty ?

- A. Des tilleuls
- B. Des platanes
- C. Des marronniers

QUESTION SUBSIDIAIRE

Combien de participations enregistrons-nous jusqu'au 31 janvier 2021 à 23h59 ?

**Comment participer ?**

Répondez aux trois questions suivantes ainsi qu'à la question subsidiaire avant le 31 janvier 2021. Communiquez vos réponses ainsi que vos coordonnées :

- via internet sur wallonie.be - rubrique « concours »
- ou par carte postale **UNIQUEMENT** à « Vivre la Wallonie »
- Place Joséphine Charlotte 2, - 5100 Jambes



FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DU NUMÉRO 49 !

1^{er} prix : Michel SCHMIT
de Fauvillers

2^e prix : Bruno VANDERHEYDEN
de Braine-l'Alleud

Les bonnes réponses étaient : **B-C-B**

Question subsidiaire :
24 503 participations



**1 ÉQUIPE
11 MILLIONS**



**TOUS ENSEMBLE
POUR VAINCRE LE CORONAVIRUS.**

COLLEZ CE POSTER À VOTRE FENÊTRE.

Colorons les rues avec ce poster. Collez-le à votre fenêtre, au supermarché, au travail, à l'hôpital...

Un petit rappel pour tous. Pour se motiver ensemble et garder le moral.
Car il n'y a qu'ensemble que nous pourrons vaincre le coronavirus, comme

1 équipe de 11 millions.